

## **CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU LUNDI 07 MARS 2022**

Le lundi 7 mars 2022 à 19 h 00, les membres du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement le 1<sup>er</sup> mars 2022, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, M. DASSIE, Mme de LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, Mme MAMAN, M. MICHEL, M. PECHENARD, M. PERIFAN, Mme ROUAH-ZANGRILLI, Mme TAÏEB, M. TERRIOUX, Mme TOURY, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

Mme DUMAS au vœu V172022017

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. BOUET donne pouvoir à Mme de la MORANDIERE

Mme KUSTER donne pouvoir à M. BOULARD

Mme PEREZ donne pouvoir à Mme MAMAN

Mme SERFATI donne pouvoir à Mme de la MORANDIERE

Excusés :

M. BOHBOT

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

**I. Adoption de la procédure d'urgence (172022008)**

**II. Désignation du secrétaire de séance (172022006)**

**III. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022 (172022007)**

**Communication relative à la situation en Ukraine**

**Vœux**

**V172022017** Vœu relatif à la situation en Ukraine et au soutien apporté par les Parisiens, les Mairies d'arrondissement et la Ville de Paris

**V172022009** Vœu relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation des actes de guerre du régime russe

#### **IV. Examen pour avis des projets et vœux suivants**

**2022 DAJ 1** Subvention et avenant n° 3 (296750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

**2022 DFPE 15** Subvention (1897 324 euros), convention à l'association La Croix Rouge française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

**2022 DDCT 5** Subventions à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

**2022 DDCT 17** Financement d'emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 444829 euros à 69 associations)

**2022 DJS 2** Subventions (168500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs).

**VI72022013** Vœu relatif à l'amélioration du processus de concertation des mairies d'arrondissement dans l'attribution des subventions aux associations sportives

**2022 DJS 79** Subventions (255000 euros), 1 avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et 3 conventions annuelles d'objectifs avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits.

**2022 DVD 5** Plan Vélo 2021-2026. Convention de financement avec l'État et l'AFITF au titre du Fonds Mobilités Actives - Aménagements cyclables.

**2022 DU 43** Appel à Projets Urbains Innovants sur le site «Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune» Porte de Champerret (17e). Nouvelles modalités de contractualisation pour la réalisation du projet Lauréat

**2022 DASCO 4** Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (183136 euros).

**2022 DAC 362** Subventions (47400 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

**2022 DLH 70** Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation et de création de logements sociaux et intermédiaires d'IMMOBILIÈRE 3F

**2022 DU 21** Vente à AXIMO de 8 logements, 1 débarras, 1 cave, représentant 11 lots de copropriété en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (4e, 11e, 13e et 17e).

#### **V. Vœux**

**VI72022015** Vœu relatif aux autorisations de terrasses et de contre-terrasses délivrées à l'établissement «Brasserie la Placette»

**VI72022014** Vœu relatif à l'organisation administrative du CASVP dans le 17e arrondissement

**VI72022016** Vœu relatif à la préservation du patrimoine bâti parisien et à la limitation des surélévations dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme

**VI72022010** Vœu relatif à l'ajout du prénom Louis à la rue Puteaux en hommage au fondateur du quartier des Batignolles

**VI72022011** Vœu relatif au bien-être animal et à la création de plus d'espaces canins dans l'arrondissement.

**VI72022012** Vœu relatif aux travaux de rénovation du Marché Couvert des Batignolles

**DÉLIBÉRATION N° 17-22-034**

**OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172 022 008)**

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le Conseil d'arrondissement;

Vu la convocation du 1er mars 2022 adressée par le Maire d'arrondissement, pour la réunion du Conseil d'arrondissement du 7 mars 2022;

Vu l'ordre du jour initial publié le 1er mars 2022 et l'ordre du jour complémentaire publié le 4 mars 2022.

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 3 mars 2022 comme en dispose le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17e arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-22-035**

**OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172 022 006)**

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller le 1er mars 2022;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Théo MICHEL, Conseiller d'arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-036**

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022 (172 022 007)**

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller le 1er mars 2022;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement.

#### **DÉLIBÈRE**

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **Communication relative à la situation en Ukraine.**

**M. BOULARD** : Chers collègues, voilà 10 jours que nous nous sommes tous réveillés sous le choc en découvrant avec effroi la décision du président russe de déclencher une guerre contre l'Ukraine, une guerre à deux heures de Paris, une guerre aux portes de l'Europe. Cette décision de piétiner la souveraineté d'un État, l'Ukraine, la souveraineté d'un peuple, le peuple ukrainien, est inacceptable. La condamnation est unanime sur la violation des règles internationales. Le soutien et les élans de solidarité le sont aussi à l'égard de ces millions de réfugiés, en grande partie des femmes et des enfants qui n'ont pas eu d'autre choix que de fuir leur pays. À l'égard aussi des hommes restés sur place pour combattre et défendre leur démocratie aux côtés de leur président, dignes et pugnaces. Je n'oublie pas également nos compatriotes en Ukraine. Au lendemain du début des opérations militaires russes qui touchent les populations civiles, la mairie du 17e arrondissement a affiché haut les couleurs de l'Ukraine sur sa façade avec les moyens qui sont les nôtres durant les travaux. Depuis bientôt une semaine, une collecte a été mise en place dans le hall de la mairie, et si nous connaissions la générosité des habitants de l'arrondissement, nous n'imaginions pas collecter autant en si peu de temps. Un premier camion a quitté la mairie vendredi pour rejoindre le 38 tonnes affrété par la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement avec laquelle nous sommes associés en lien avec les associations Safe et Fondemos et les premiers dons sont d'ores et déjà arrivés en Ukraine.

À compter de la fin de cette semaine, nous mettons en place un deuxième point de collecte dans le 17e arrondissement au Palais des Congrès, qui sera ouvert tous les week-ends. Afin de venir en aide aux déplacés victimes de guerre ukrainiens, nous apportons également notre soutien à l'association Elise Care, une O.N.G. qui propose un partenariat avec le centre des services sociaux de la ville d'Horodok située près de Lviv en Ukraine pour secourir 200 familles originaires de Kiev. Une urne sera déposée dès demain dans le hall à l'entrée de la mairie.

Bien entendu, notre mobilisation ne s'arrêtera pas là. La France a toujours ouvert ses portes et les Français leur bras aux réfugiés venus de l'Est quand ils fuyaient l'oppression. Cette fois encore c'est l'honneur et la grandeur de la France que d'accueillir les Ukrainiens qui fuient cette guerre, essentiellement des femmes et des enfants puisque les hommes entre 18 et 60 ans sont mobilisés pour défendre leur pays. C'est notre devoir d'aider ces familles séparées à survivre à cette tragédie et nous le ferons.

C'est pourquoi aussi, au-delà de ce que la mairie du 17e a d'ores et déjà initié et initiera encore, nous répondrons présents à l'appel de la Mairie de Paris, enfin, quand les consignes et les demandes seront claires. Pour autant, je m'étonne des communiqués de la Mairie de Paris qui se cantonne à faire des annonces, pas moins de deux communiqués en deux jours en début de semaine dernière, des mises à jour du site Internet biquotidiennes, une réunion aujourd'hui avec la Mairie de Paris, sans compter les messages sur les réseaux sociaux de l'exécutif municipal. Mais toujours aucune précision sur les modalités et les moyens de cet indispensable accueil des familles ukrainiennes qui viennent trouver refuge en France. Cela manque, je le dis ce soir, de sérieux et ce n'est pas à la hauteur de la situation a fortiori quand nous savons qu'il lui faut une semaine pour réunir les directions opérationnelles des mairies d'arrondissement pour organiser tout cela. Si je prends le seul exemple de l'accueil en crèche, je dois reconnaître que je ne sais pas comment faire, comment et où seront accueillis les petits Ukrainiens alors que je fais face, et vous le savez, avec Aline BESSIS, dans le 17e à des fermetures d'établissements par manque de personnel et que je ne dispose pas de places vacantes. S'agissant de l'école, en lien avec Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, de quel accueil parlons-nous ? La Mairie de Paris envisage-t-elle sérieusement d'accueillir des enfants ukrainiens qui viennent de traverser l'Europe après avoir quitté brutalement leur pays, leur maison, laissant leur père, leurs frères, leurs sœurs, leur vie, au milieu des autres enfants comme si de rien n'était, alors qu'ils ne parlent pas français ? Je suis réellement sceptique, et nous devrions tous l'être. La réunion de la Maire de Paris cet après-midi ne m'a pas rassuré sur la préparation de notre capitale à l'accueil des familles ukrainiennes. Je crois que ces familles méritent mieux que les sempiternels coups de com' de la Maire de Paris. Je vous remercie.

Nous allons poursuivre nos travaux par l'examen de deux vœux relatifs à la situation en Ukraine. Le premier est présenté par Jean-Didier BERTHAULT au nom de la majorité d'arrondissement.

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-037**

**OBJET : V172022017 Vœu relatif à la situation en Ukraine et au soutien apporté par les Parisiens, les Mairies d'arrondissement et la Ville de Paris.**

**M. BERTHAULT :** Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Monsieur le Maire, je vous remercie d'avoir rappelé le contexte à la fois de solidarité et des premières actions qui ont été menées sous votre responsabilité à la mairie du 17e. Au-delà des actions, que j'aurai l'occasion de rappeler dans ce vœu, qui tiennent du symbole, mais les symboles sont aussi importants dans ces moments-là, j'ai pu constater moi-même en célébrant les mariages samedi matin, la mobilisation énorme des habitants de notre arrondissement, puisque cela a été un passage continu pendant le week-end pour déposer des dons dans le hall de notre mairie. Je crois que cela a aussi été le cas tout le week-end.

Je voudrais aussi rappeler, puisque les considérants qui sont repris dans ce vœu ont été largement repris par Monsieur le Maire, le contexte dans lequel nous agissons sur les relations internationales dans cette mairie d'arrondissement avec les moyens que nous avons et à la mesure de ce que nous pouvons faire. Il se trouve que nous avons une situation particulière dans cet arrondissement. Je voudrais rappeler que le 17e accueille une vingtaine d'ambassades et de consulats. Parmi ces ambassades et ces consulats, nous avons le privilège d'avoir trois

ambassades particulièrement concernées : l'ambassade de Géorgie, l'ambassade de Moldavie et l'ambassade de Lituanie. J'aurais le plaisir, mercredi soir, d'être aux côtés de Monsieur l'Ambassadeur, à son invitation, pour célébrer la fête nationale de Lituanie et je serai particulièrement vigilant aux messages que nous pouvons témoigner au nom de l'ensemble des élus. Vous avez constaté aussi, et je le mets dans les considérants parmi toutes les actions qui ont été rappelées par le Maire, que le profil sur les réseaux sociaux de la mairie du 17<sup>e</sup> a été changé aujourd'hui même et que ce logo est lié de jaune et de bleu aux couleurs de l'Ukraine.

Ce vœu a pour objectif de rappeler l'ensemble de ce que nous souhaitons aujourd'hui affirmer au nom de l'ensemble des élus et de notre majorité, tout d'abord bien évidemment :

- Que l'ensemble des élus du 17<sup>e</sup> condamne à l'unanimité l'invasion russe déclenchée le 24 février 2022 et appelle par toutes voies à faire taire les armes au plus vite.
- Que dans le cadre des compétences dévolues à la Ville de Paris un accord d'amitié et de coopération européen soit mis en place entre Paris et Kiev à l'instar des dispositifs existants déjà avec une vingtaine de villes majeures de notre continent.
- Que la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris soit attribuée à la ville de Kiev.
- Que les efforts pour organiser un accueil d'urgence des réfugiés entrepris par des pays européens limitrophes de l'Ukraine soient soutenus par l'envoi de moyens matériels et financiers.
- Que la Ville de Paris organise et coordonne l'accueil des réfugiés ukrainiens à Paris, Monsieur le Maire vient d'en parler, notamment pour les places de crèches, pour l'école, pour les hébergements.
- Que des initiatives de solidarité sont initiées par les mairies d'arrondissement, puisqu'elles sont nombreuses à le faire au même titre que la nôtre.
- Que les acteurs associatifs et les Parisiens soient recensés et diffusés au plus grand nombre, notamment par les réseaux sociaux de la Ville de Paris et des mairies d'arrondissement.
- Que la mise en valeur des couleurs ukrainiennes soit encouragée en signe de soutien, ce que nous avons fait sur la façade de la mairie du 17<sup>e</sup> et ce que nous encourageons à faire au niveau des habitations privées et des bâtiments publics de notre arrondissement.

Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci. Parole aux groupes politiques. Karen TAÏEB.

**Mme TAÏEB** : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, si le préambule de vos propos était tout à fait ce que nous pensons tous et toutes ici, c'est-à-dire d'abord tout notre soutien à l'Ukraine et aux Ukrainiens, toute cette souffrance partagée avec un peuple qui s'est vu du jour au lendemain agressé par la Russie, avec son lot de bombardements, de morts, de souffrances, de familles qui se divisent et se séparent, des gens qui arrivent ici et ailleurs, notamment ces mamans avec leurs enfants, j'ai été assez déçue et profondément choquée de votre propos à l'endroit de la Ville de Paris. Nous avons tous et toutes une action commune et nous devons la faire tous ensemble parce que sinon elle n'est pas républicaine. Je trouve cela dommage, je ne m'attendais vraiment pas à ce propos donc je le regrette. D'autant que nous avons eu cette réunion cet après-midi avec les maires d'arrondissement, avec la Maire de Paris, autour de l'ambassade d'Ukraine, et j'ai entendu autre chose et j'espère que tous ceux qui étaient présents ont entendu autre chose. D'abord que nous avons ce lieu d'accueil ouvert dans le 18<sup>e</sup>, Accueil Ukraine, nous avons la Halte humanitaire ouverte sept jours sur sept dans le Quartier Jeunes, à l'endroit où se trouvait anciennement la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, que tous les services de la Ville de Paris sont mobilisés, que ce soit la Maire au premier chef ou le premier adjoint, tous les adjoints et adjointes, Arnaud NGATCHA, Patrick BLOCHE pour l'accueil des enfants, car nous savons que les enfants vont être aux premières loges de cette souffrance, Dominique VERSINI parce que là encore nous savons très bien et vous avez entendu, Monsieur

le Maire, cet appel pour aider en premier lieu les enfants, car ils vont évidemment être les premiers touchés par cette immense souffrance, qu'un soutien psychologique a été mis en place ainsi qu'une collecte.

C'est tout à l'honneur des mairies d'arrondissement et à l'honneur de tous les élus que nous sommes de faire en sorte que ces collectes se passent dans tous nos arrondissements quel que soit leur bord politique, cela n'a strictement rien à voir. Vraiment, je n'ai pas compris ce message que vous avez voulu transmettre ce soir et je le regrette profondément. Pour ma part, avec notre groupe et Jean-Luc DUMESNIL, je présente également un vœu pour soutenir l'Ukraine et les Ukrainiens et dire combien nos actions doivent être solidaires, combien elles doivent être fortes. Même si déjà beaucoup a été fait, heureusement que nous n'attendons pas le calendrier des conseils d'arrondissement et des conseils de Paris pour agir parce que ce serait parfois trop tard. Les drapeaux sont déjà sur les mairies, des collectes ont déjà été faites et c'est important de rappeler ici, dans cette enceinte, que le soutien de Paris, le soutien de la France doit être plein et entier à l'endroit des Ukrainiennes et des Ukrainiens. C'est vraiment le sens qui doit prévaloir à tous nos débats. Merci.

**M. BOULARD** : Merci. Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD** : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Je n'ai pas déposé de vœu parce que je pensais que nous allions faire un vœu commun. Je trouve cela dommage que compte tenu de la gravité des circonstances que vous avez si bien rappelées, le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement ne puisse pas faire un vœu commun dénonçant évidemment la situation et les exactions de l'armée russe. Par souci de rassemblement, je vais voter les deux vœux. Il n'est pas trop tard quand même pour faire un vœu commun éventuellement, c'est l'appel que je lance ce soir. Merci.

**M. BOULARD** : Merci. Jean-Luc DUMESNIL, vous avez déposé un vœu.

**M. DUMESNIL** : J'interviens sur le vœu, c'est un débat. Je crois, effectivement, que nous sommes à un moment grave dans l'histoire, dans l'histoire de l'Europe en particulier. Aujourd'hui, c'est un peuple, c'est un pays qui est agressé par un dictateur, ce sont des millions de personnes dans toute l'Europe qui se lèvent pour défendre la démocratie, car c'est bien la démocratie qui est attaquée en l'occurrence, par un dictateur, je le répète. Les régimes totalitaires ont peur de la démocratie et nous devons être unis pour condamner de tels actes. Je n'oublie pas que Monsieur Poutine n'en est pas à son premier fait, nous l'avons vu aussi en Syrie et il a fallu que nous accueillions, peut-être un peu moins bien d'ailleurs, les Syriens il y a quelque temps. Il avait fait aussi d'autres invasions que ce soit en Géorgie ou en Crimée et je tiens à dire que l'Ukraine doit être défendue dans son intégrité.

Ce conflit est aussi un conflit qui nous remet devant nos responsabilités vis-à-vis des questions énergétiques et des importations. Nous voyons bien que nous allons avoir des difficultés et que les Français vont avoir des difficultés sur les questions énergétiques concernant le gaz, le pétrole et le charbon qui fort heureusement est de moins en moins utilisé. Nous sommes dépendants aussi, je vous le rappelle, de l'uranium qui est importé des satellites de la Russie. Le rapport du GIEC qui est sorti il y a quelques jours est là pour nous mettre en face de nos responsabilités et il va effectivement falloir opérer un tournant important pour ne pas dépendre de ces dictatures.

Toutes ces personnes ont été déplacées en Ukraine, dans les pays limitrophes, certaines vont arriver jusqu'à Paris dans le 17<sup>e</sup> arrondissement et le vœu que je vous ai proposé vise à marquer concrètement cette responsabilité dans l'accueil. Je pense notamment aux enfants et aux familles qui sont dans le désarroi, il faut que nous soyons unis dans cette assistance et le

moment n'est pas aux polémiques politiciennes, mais d'unir nos forces dans cette période qui est difficile et va durer. Je vous ai proposé ce vœu et je suggère que nous votions ces deux vœux, même si Monsieur LAVAUD dit préférer qu'il y en ait un seul, je pense qu'ils sont complémentaires. Merci.

**M. BOULARD** : Merci Monsieur DUMESNIL. Didier BERTHAULT et Catherine DUMAS.

**Mme DUMAS** : Merci, Monsieur le Maire, merci Jean Didier. Je veux juste apporter une petite précision, d'abord vous prier de m'excuser puisque je suis en retard. Je suis quand même un peu étonnée de ce qui a été dit. Dans le cadre de mes travaux parlementaires, je discutais aujourd'hui avec un certain nombre de sénateurs de province qui s'étonnaient qu'à Paris l'accueil des familles ukrainiennes n'ait pas encore été organisé. C'est cet après-midi que cela m'a été dit, nous sommes dans l'actualité de ce vœu et c'est une réalité de dire que dans un grand nombre apparemment de villes de province c'est fait, c'est organisé, les choses sont en place, pas chez nous. Je voulais apporter ce témoignage qui va dans le sens de ce que défend la majorité du 17<sup>e</sup> arrondissement.

**M. BOULARD** : Merci. Karen TAÏEB.

**Mme TAÏEB** : Pour répondre à notre collègue, chère Catherine, j'espère que vous écoutez aussi les élus parisiens parce que je pense que nous sommes plus au courant de ce qui se fait à Paris que les sénateurs de province, pour lesquels j'ai beaucoup de respect, qui ne sont pas sur le terrain. La Halte humanitaire qui est ouverte sept jours sur sept est consacrée pleinement aux jeunes Ukrainiens, l'Accueil Ukraine qui se fait dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, l'accueil qui se fera très prochainement rue de Verneuil dans une école dans le septième arrondissement ont été évoqués cet après-midi. Depuis le premier jour de l'agression russe en Ukraine, Arnaud NGATCHA et tous les adjoints en responsabilité de ces sujets sont pleinement mobilisés. Je ne comprends pas cette attaque. Franchement, elle est non seulement hors de propos, mais je la trouve affligeante.

**M. BOULARD** : La Maire de Paris a mis huit jours pour convoquer ses directions opérationnelles, heureusement que nous ne l'avons pas attendue pour agir. Cet après-midi, la télévision filmait la Maire de Paris dans un exercice de communication qui n'avait rien à voir avec le sujet. Je pensais que c'était une réunion de travail des maires d'arrondissement, il a fallu que j'attende deux heures pour pouvoir poser une question, donc je suis parti. Franchement, ce n'était pas à la hauteur de la capitale, et ce n'était pas une réunion d'organisation telle que nous l'attendons de la capitale de la France pour accueillir les réfugiés. Voilà, c'est tout. Notre solidarité est pleine et concrète. Je regrette que sur des questions très opérationnelles... Ce matin, j'ai rencontré des familles qui sont venues pour nous demander comment cela se passe pour scolariser les enfants. Est-ce qu'il faut que je déclare que je vais accueillir des Ukrainiens qui viennent, qui sont aujourd'hui en Hongrie? Quelles démarches dois-je faire? Je n'ai eu aucune réponse. Nous pouvons raconter plein de choses, que tous les élus sont mobilisés depuis huit jours, oui c'est sûr, tous les élus, les élus de terrain et notamment d'arrondissement ont été mobilisés, mais la machine Hôtel de Ville a mis beaucoup de temps à se mettre en œuvre et je ne suis pas rassuré par la réunion de cet après-midi, Karen TAÏEB, et je ne suis pas le seul. Dans l'administration, ils ne sont pas rassurés non plus. Je ne parle pas de la mairie du 17<sup>e</sup>, je parle d'autres services d'administration centrale. Nous avons aussi le droit de dire, parce que quand on fait de la communication avec des caméras de télévision comme j'ai vu tout à l'heure, c'était totalement indécent, alors que je pensais que c'était une vraie réunion de travail, et que l'on réunit des associations que l'on aurait peut-être pu voir un petit peu avant, que c'est de l'amateurisme et que ce n'est pas à la hauteur de la capitale de la France. C'est concret, nous ne sommes pas dans les grands discours opérationnels. Oui, il y a une Halte, bien sûr, mais cela

ne répond pas à nos sujets du quotidien. La scolarisation, les crèches, comment allons-nous faire ? Cela fait plus de huit jours.

Fabrice DASSIE. Vous pouvez enlever votre masque pour parler parce que c'est compliqué sinon.

**M. DASSIE** : Merci Monsieur le Maire. Je vais m'associer évidemment au soutien républicain au peuple ukrainien, mais regretter aussitôt des propos un peu durs dits ce soir. Pour la transparence de tous et de nos concitoyens y compris ceux qui nous écoutent et nous regardent, je les invite à accéder à Paris.fr entre autres support d'information qui permet de voir un résumé de toutes les actions mises en place par la Ville de Paris pour soutenir le peuple ukrainien. J'aimerais que vous ayez autant d'énergie vis-à-vis de l'État dont nous n'avons pas beaucoup parlé ce soir et de son rôle dans cet accueil qui doit être partagé. Il y a des dispositifs mis en place pour l'accueil des réfugiés, des familles, des étudiants et des jeunes qui viennent de Kiev. Au centre d'accueil psychologique, tout un dispositif est installé et j'invite les uns et les autres à se rendre sur le site de Paris.fr pour voir un résumé de toutes les actions mises en place par la Ville de Paris depuis bientôt une semaine. Nous n'avons pas attendu le dernier jour, Monsieur le Maire, pour être actifs là-dessus. Je salue l'action de la mairie dont nous pouvons toujours considérer qu'elle n'est pas suffisante et qu'il est possible d'aller plus loin, nous sommes d'accord là-dessus, mais je pense que c'est un sujet suffisamment grave pour nécessiter une unité et un consensus républicain. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci. Jean-Didier BERTHAULT.

**M. BERTHAULT** : Merci Monsieur le Maire. Je crois qu'au-delà de ce qui a été dit et de l'organisation qui est encore perfectible sur un certain nombre de sujets, la responsabilité soulignée par l'ensemble des élus autour de cette table est d'avoir une position de conviction sur ce qui est en train de se passer. Je retiens ce qu'a dit Jean-Luc DUMESNIL, qu'il était prêt à voter les deux vœux, j'entends ce que dit Bertrand LAVAUD, ce qui contribue d'ailleurs à avoir une position assez unanime si ces deux vœux sont votés. Je voudrais simplement proposer quelque chose dans un esprit constructif et je vais vous donner les raisons pour lesquelles nous sommes prêts à voter aussi le vœu proposé par Monsieur DUMESNIL avec deux réserves que je voudrais motiver. Je voudrais que vous l'entendiez parce qu'effectivement c'est une problématique sous deux angles que nous soulevons.

D'abord, vous demandez dans votre deuxième alinéa le « boycott de tout événement, partenariat ou initiative, organisé par le régime russe, ses représentations officielles ou ses soutiens ». Cela paraît assez évident que si l'ambassade de Russie venait frapper à la porte de la mairie du 17<sup>e</sup> pour organiser un événement, nous y serions fortement défavorables dans le contexte actuel. Simplement, je vous mets en garde sur un sujet qui pourrait poser problème et c'est la raison pour laquelle je vous demande que nous puissions retirer cet alinéa, c'est sur ce que nous qualifions de soutien. Vous n'êtes pas sans savoir que par exemple que le vote au Conseil de sécurité de l'ONU a recensé un certain nombre de pays qui se sont abstenus. Est-ce que ces pays, par leur abstention, soutiennent le régime russe ou pas, c'est difficile de le savoir. Je vous donne un exemple précis : nous avons organisé encore il y a quelques jours un événement autour de Léopold Sédar Senghor avec un certain nombre d'officiels sénégalais. Le Sénégal s'est abstenu sur la résolution de l'ONU. Est-ce que cette abstention aurait pu être assimilée à un soutien à un moment donné dans le cadre de votre vœu ? Je dis que la situation est assez complexe pour que nous puissions, peut-être, sur ce terme de « soutien » qui est très large, ne pas l'englober et supprimer cet alinéa dans le cadre de votre vœu qui est assez similaire d'ailleurs au nôtre et que nous sommes tout à fait prêts à voter.

Le deuxième point est votre demande à Île-de-France Mobilités pour l'accès gratuit pour le transport des personnes réfugiées. Je voudrais simplement vous dire que c'est une disposition qui existe déjà pour les demandeurs d'asile qui bénéficient de fait de la gratuité puisqu'ils sont affiliés à la CMU et à la CMU-C. Je ne vois donc pas l'intérêt aujourd'hui de pouvoir le préciser à nouveau puisqu'en tant que demandeurs d'asile ils y ont droit de fait. Je profite de l'occasion pour rappeler que c'est tout de même aussi la Ville de Paris qui a supprimé la gratuité pour l'ensemble des personnes âgées, qui l'avait mise sous condition de ressources. Je pense que nous pourrions avoir le même traitement vis-à-vis de nos aînés. En tout état de cause, votre demande concernant les demandeurs d'asile étant acquise par leur statut, cet alinéa pourrait tomber, ainsi que le deuxième puisque je vous ai dit qu'il nous paraissait un peu vague. Dans ces conditions-là, nous voterions sans réserve votre vœu. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci. Jean-Luc DUMESNIL.

**M. DUMESNIL** : Je vous propose d'enlever « tous ses soutiens » tout simplement dans le deuxième alinéa.

**M. BOULARD** : Et sur l'autre demande ?

**M. DUMESNIL** : Je suis d'accord effectivement, ce qui n'a pas toujours été le cas, vous le savez. Il fut un temps, hélas, où la gratuité a été refusée, mais elle a été imposée par la loi.

**M. BERTHAULT** : Cela nous a permis de faire un rappel pour vous montrer la bienveillance de la région Île-de-France, cher Jean-Luc.

**M. BOULARD** : Merci. Donc sur ce vœu légèrement amendé, y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DASSIE, je ne veux pas relancer et créer une polémique, mais quand même, je suis allé sur le site Paris.fr, mes collaborateurs viennent de me le dire, il n'est absolument pas à jour. Je cite : « Pour les personnes qui n'ont pas de contact en France et qui ne peuvent pas être accompagnées en mairie ou au rectorat, la procédure d'inscription en crèche et école est en cours d'organisation. » CQFD. C'est sur le site.

Je vous propose de passer au vote des deux vœux présentés. D'abord par Jean-Didier BERTHAULT pour la majorité d'arrondissement relatif à la situation en Ukraine.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Catherine DUMAS, Alix BOUGERET, Jean-Didier BERTHAULT et les élus de la Majorité du 17<sup>e</sup> arrondissement

Considérant la guerre initiée par l'invasion brutale du territoire ukrainien, matérialisée par des attaques ou des bombardements, des populations civiles qui fuient et une crise humanitaire d'ampleur qui se profile;

Considérant que cette violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'une démocratie et de son peuple est inacceptable;

Considérant que cette guerre appelle à notre devoir patriotique d'unité et de solidarité;

Considérant les initiatives diplomatiques et humanitaires entreprises par la France et ses partenaires de l'Union européenne, destinées à mettre un terme rapide au conflit et à restaurer la paix et la sécurité en Europe;

Considérant le soutien sans appel que nous apportons au peuple ukrainien, et la solidarité que nous témoignons aux Ukrainiens vivant à Paris et en France, largement mobilisés pour leur pays;

Considérant que la situation préoccupante de nos compatriotes restés en Ukraine appelle également notre soutien et notre solidarité;

Considérant les liens qui unissent Paris et Kiev, mais aussi la France et l'Ukraine et de l'importance de l'Ukraine et de Kiev dans l'histoire et la civilisation européenne;

Considérant le million de réfugiés ukrainiens ayant déjà quitté leur pays;

Considérant les accords de Dublin I, II et III, et le système de répartition des réfugiés entre les pays membres de l'Union Européenne;

Considérant l'engagement souvent réaffirmé des élus parisiens pour la sauvegarde de paix, des droits de l'Homme, de la démocratie et de la liberté;

Considérant les démarches et les actions déjà entreprises par les Mairies d'arrondissement, la Ville de Paris et les Parisiens en faveur des civils ukrainiens, premières victimes de cette guerre;

Considérant que la Mairie du 17e arrondissement a immédiatement réagi :

- en pavoisant sa façade avec les drapeaux de l'Ukraine dès le matin du jeudi 24 février
- en organisant une collecte de denrées, en partenariat avec les associations Safe et Fondemos, opérationnelle dès le mercredi 2 mars dans le hall de la mairie
- en organisant une opération de collecte dans les supermarchés, en partenariat avec la Protection Civile de Paris, le week-end des 12 et 13 mars;

Considérant que la mairie du 17e arrondissement travaille actuellement à l'identification de plusieurs dispositifs d'hébergement pour les réfugiés, ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement dans leurs démarches et d'accueil des enfants;

Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Catherine DUMAS, Alix BOUGERET, Jean-Didier BERTHAULT et les élus de la Majorité du 17e arrondissement émettent le vœu que :

- Tous les élus du 17e arrondissement condamnent unanimement l'invasion russe déclenchée en Ukraine le 24 février 2022, et appellent solennellement — par toute voie — à faire taire les armes au plus vite;

- Dans le cadre des compétences dévolues à la Ville de Paris, un accord d'amitié et de coopération européen soit mis en place entre Paris et Kiev, à l'instar des dispositifs existant déjà avec une vingtaine de villes majeures de notre continent;

- La Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris soit attribuée à la ville de Kiev;

- Les efforts pour organiser un accueil d'urgence des réfugiés entrepris par les pays européens limitrophes de l'Ukraine soient soutenus par l'envoi de moyens matériels et financiers;

- Conséquemment et en tant que de besoin, la Ville de Paris organise et coordonne l'accueil de réfugiés ukrainiens à Paris (mise à disposition d'hébergements, de nourriture, de places en crèches et à l'école..);

- Les initiatives de solidarité initiées par les Mairies d'arrondissement, les acteurs associatifs et les Parisiens soient recensées et diffusées au plus grand nombre, notamment par les réseaux sociaux de la Ville de Paris et des Mairies d'arrondissement;

- La mise en valeur des couleurs ukrainiennes soit encouragée, en signe de soutien.

Le Conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172022017

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-038**

**OBJET : V172022009 Vœu relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation des actes de guerre du régime russe.**

**M. BOULARD** : Le vœu est présenté par Jean-Luc DUMESNIL, Paris 17 en commun et les écologistes, relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation des actes de guerre du régime russe avec les amendements évoqués.

Vœu présenté par M. Jean-Luc DUMESNIL

Considérant la décision d'attaquer l'Ukraine prise par le régime autoritaire russe de Vladimir Poutine ce jeudi 24 février 2022, et par là d'attaquer le territoire européen tout en niant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes;

Considérant que cette agression militaire ayant pour but l'envahissement du territoire ukrainien et l'atteinte à la souveraineté d'un état indépendant en violation du droit international doit être condamnée avec la plus grande fermeté par la communauté internationale et l'intégrité territoriale de l'Ukraine être restaurée;

Considérant que cette attaque militaire fait suite à une série d'opérations militaires russes sans mandat international : notamment l'annexion de la Crimée en février et mars 2014 ou à l'attaque contre la Géorgie en 2008;

Considérant que par ces actes de guerre la Russie de Vladimir Poutine se place en dehors de la communauté internationale;

Considérant que notre solidarité avec le peuple ukrainien et les opposant.e.s démocrates au régime de Vladimir Poutine doit être totale;

Considérant l'engagement historique et maintes fois renouvelé des élu.e.s du 17e arrondissement pour la défense de la liberté, de la paix, des valeurs démocratiques, en soutien aux peuples victimes de la guerre;

Sur proposition de M. Jean-Luc DUMESNIL et des élu-e-s du Groupe Paris 17 en commun et les écologistes, le Conseil d'arrondissement de Paris 17e émet le vœu que :

- la Mairie d'arrondissement déclare solennellement sa solidarité avec l'état et le peuple ukrainien et condamne son agression unilatérale par la Russie;
- la Mairie d'arrondissement boycotte tout événement, partenariat ou initiative, organisé par le régime russe et ses représentations officielles tant que durera cette guerre;
- les initiatives de solidarité en faveur du peuple ukrainien soient soutenues par la Ville de Paris, recensées et partagées au niveau de l'arrondissement;
- la Mairie d'arrondissement, l'Hôtel de Ville de Paris et un maximum de bâtiments municipaux se parent des couleurs ukrainiennes pour symboliser notre solidarité;
- la Mairie d'arrondissement organise avec la Mairie de Paris et l'Académie de Paris l'accueil d'enfants réfugiés dans les établissements scolaires du secteur et facilite, en lien avec l'APHP, l'accès aux soins des personnes réfugiées.

Le Conseil d'arrondissement;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172022009

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-039**

**OBJET : 2022 DAJ 01 - Subvention et avenant n°3 à la convention pluriannuelle (296750 euros) pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris.**

**M. BOULARD :** Nous allons pouvoir poursuivre l'ordre du jour de notre Conseil par la délibération relative à la DAJ 01 présenté par Alix BOUGERET, première adjointe en charge de l'administration du Conseil Régional.

**Mme BOUGERET :** Merci. Merci Monsieur le Maire. Une délibération que vous connaissez, que nous avons l'habitude de voter et qui permet d'attribuer une subvention au barreau de Paris qui permet d'organiser dans les mairies d'arrondissement des consultations gratuites à destination des administrés. La subvention qui est attribuée en l'espèce est de 296750 euros. La mairie du 17e arrondissement, comme toutes les autres, accueille ces permanences juridiques. Deux permanences hebdomadaires sont organisées dans la mairie du 17e arrondissement, les jeudis et vendredis en dehors des périodes de congés, ce qui

représente à peu près 72 permanences en 2021 et l'équivalent de 600 consultations par an. Je vous remercie donc d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511 - 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose la signature de l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle de subvention pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris et l'attribution d'une subvention à l'Ordre des avocats au Barreau de Paris;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au Maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAJ 1.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-040**

**OBJET : 2022 DFPE 15 Subvention (1897324 euros), convention pluriannuelle d'objectifs à l'association La Croix Rouge française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.**

**M. BOULARD** : C'est Aline BESSIS, adjointe au Maire en charge de la petite enfance qui va nous présenter la DFPE 15.

**Mme BESSIS** : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il s'agit ici d'une subvention de 1897324 euros, des conventions avec la Croix-Rouge française pour ses établissements d'accueil de la petite enfance. Pour mémoire, la Croix-Rouge française gère 7 établissements d'accueil de petite enfance à Paris qui représentent 341 places. Dans le 17e, il y a un multiaccueil de 62 places dont 12 pour des enfants en situation de handicap au 54, cité des Fleurs. Je vous demande donc, chers collègues, de voter très favorablement cette subvention. Merci.

**M. BOULARD** : Merci.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L.2511 - 1 et suivants;

Vu le projet de convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association La Croix Rouge française et la Ville de Paris;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Croix Rouge française;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au Maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 15.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-041**

**OBJET : 2022 DDCT DASES DAC 5 Subventions (134 500 euros) à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.**

**M. BOULARD** : La parole est maintenant à Hugues CHARPENTIER, adjoint au Maire en charge de la sécurité et de la tranquillité publique, en charge également du quartier Épinettes-Bessières et du quartier politique de la Ville. C'est la DDCT 5 qu'il nous présente.

**M. CHARPENTIER** : Merci Monsieur le Maire. La DDCT 5 nous propose de subventionner trois associations qui agissent sur le territoire du 17e.

Nous avons tout d'abord Espace 16, qui intervient plutôt dans le sud de l'arrondissement. Une subvention de 7 000 euros est proposée pour les ateliers linguistiques. C'est un avis plutôt favorable, très favorable compte tenu de l'action d'Espace 16 dans l'arrondissement. Un bémol, cette proposition de subvention ne nous a pas été adressée en concertation par la Mairie de Paris, donc nous la découvrons une fois de plus dans la délibération qui est proposée au Conseil d'arrondissement. Néanmoins, un avis très favorable.

Une deuxième subvention proposée pour FISP de 9 000 euros au total, ventilée sur deux arrondissements, 17e et 18e, et sur différentes directions. Donc, il a fallu creuser et comprendre comment étaient ventilés tous ces montants pour réaliser qu'en fait, nous avons bien validé avec les subventions politiques de la ville la CPO, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs de 5 500 euros pour le 17e, le complément de la somme étant versé côté 18e. C'est très favorable évidemment compte tenu de l'action de FISP parce qu'ils interviennent sur la Rentrée Partagée avec la Maison Bleue qui est dans le 18e. Avec un petit bémol, la Rentrée Partagée c'est 300 à 400 enfants orientés dès la rentrée scolaire, donc il y a un énorme travail réalisé par FISP, mais il a fallu défricher la délibération pour comprendre de quoi il s'agissait.

La troisième subvention est pour la Maison Bleue, dans le 18e, porte Montmartre. Une subvention de 5 000 euros au total, mais de 2 000 euros en réalité pour le 17e arrondissement au titre de la politique de la Ville, le complément étant apporté par le 18e arrondissement et là

aussi il a fallu comprendre comment étaient ventilées toutes ces sommes. Donc un avis favorable, mais je regrette une fois de plus qu'il y ait un manque de concertation et surtout un manque de lisibilité dans les documents qui nous sont fournis sur les attributions de subventions, à la fois du point de vue des arrondissements, mais aussi des Directions de la Ville. Ce n'est jamais très clair.

**M. BOULARD** : Merci beaucoup pour ces explications. Y a-t-il des interventions ?

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511 - 14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 21 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au Maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 5.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-042**

**OBJET : 2022 DDCT 17 - Financement d'emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 444 829 euros à 69 associations).**

**M. BOULARD** : DDCT 17, toujours Hugues CHARPENTIER.

**M. CHARPENTIER** : La DDCT 17 concerne les postes d'adultes relais dans deux structures qui interviennent sur le quartier politique de la ville du 17e arrondissement.

La première structure concerne FISP à nouveau, avec un adulte relais. C'est une structure qui est montée en puissance ces trois dernières années et qui a besoin aujourd'hui de se structurer compte tenu de l'envergure qu'elle a pris. L'arrivée de cet adulte relais qui va mettre en place notamment des ateliers sociolinguistiques au centre social Pouchet est une bonne nouvelle.

Et un adulte relais de Kirikou dont nous connaissons les actions d'arrondissement.

Je vous propose de voter très favorablement pour reprendre les propos de ma collègue précédemment.

**M. BOULARD** : Merci. Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD** : Merci Monsieur CHARPENTIER. Juste pour souligner qu'il y a eu, en 2019, un fort renforcement des emplois adultes relais dont le nombre stagnait depuis 2006. Ce qui permet, suite à cette mesure gouvernementale, à de nombreuses associations d'en bénéficier. Merci.

**M. BOULARD** : Merci.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511 - 14;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2023;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au Maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 17.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-043**

**OBJET : 2022 DJS 02 Subventions (168 500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs).**

**M. BOULARD** : La parole est à Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au Maire en charge des sports et de la jeunesse pour la DJS 02.

**Mme de la MORANDIERE** : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne des subventions pour 12 clubs sportifs aquatiques, dont 2 situés dans le 17e arrondissement. Il est proposé ce soir d'autoriser la signature d'avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs pour un montant de 151 000 euros dont 41 000 euros pour deux associations du 17e arrondissement, le CNE pour 11 000 euros et le SCUF pour 30 000 euros.

Le CNE a 500 adhérents, est implanté depuis longtemps dans le 17e arrondissement et propose comme activité l'apprentissage de la natation, le perfectionnement et l'entraînement aux compétitions de niveau national.

Nous avons également le SCUF qui est un club omnisports que nous connaissons bien, qui comprend 900 licenciés pour la section natation et propose des stages « J'apprends à nager » et des participations à des compétitions entre jeunes, juniors et seniors.

Ces deux associations sont des acteurs essentiels dans notre arrondissement, elles sont reconnues également pour la qualité de leur enseignement et permettent le développement des activités aquatiques. Chers collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des observations ou réactions? Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511 - 1 et suivants;

Vu la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10- 1;

Vu le décret n° 2021 - 1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10- 1 de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose, dans le cadre du Plan Nager à Paris d'approuver un dispositif de soutien aux clubs parisiens de natation et la signature d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de résidence avec le Club des nageurs de Paris (CNP), le Sporting Club Universitaire de France (SCUF) et le Neptune Club de France (NCF);

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs (2021 - 2023) signées le 8 juillet 2021;

Vu le contrat d'engagement républicain approuvé par le décret susvisé;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de 8 avenants<sup>1</sup> aux conventions pluriannuelles d'objectifs et l'attribution de subventions de fonctionnement à 12 clubs sportifs parisiens intervenant dans le champ de la natation;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au Maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DJS 02.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-044**

**OBJET : V172022013 Vœu relatif à l'amélioration du processus de concertation des mairies d'arrondissement dans l'attribution des subventions aux associations sportives.**

**M. BOULARD** : Ce vœu rattaché à la délibération précédente est présenté par Athénaïs de la MORANDIERE.

**Mme de la MORANDIERE** : Merci Monsieur le Maire. Les modalités de calcul des subventions aux associations sportives qui ont été fixées en 2019 sont relativement objectives et ce n'est pas la peine de revenir dessus ce soir. Cependant, ces critères de calcul ne s'appliquent pas aux

associations qui sont sous Conventions Pluriannuelles d'Objectifs comme les clubs aquatiques qui nous occupent avec cette délibération. Par conséquent, les montants attribués manquent de clarté, d'autant que contrairement à ce qui a été indiqué dans la délibération, les mairies d'arrondissement ne sont pas vraiment associées ni concertées dans le processus d'attribution. C'est donc l'objet du vœu que nous déposons avec Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE et l'ensemble de mes collègues de la majorité du 17e : associer réellement les mairies d'arrondissement dans l'attribution des subventions annuelles proposées pour les associations sportives. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci. Explication de vote Karim ZIADY.

**M. ZIADY** : Merci Monsieur le Maire. Le vœu dans les considérants dit des choses très justes puisque les critères d'attribution de subventions n'ont pas été revus depuis 2009. Il y a une délibération qui fixe la manière dont nous arbitrons des subventions aux associations sportives et je pense qu'effectivement nous pourrions travailler à revoir en profondeur ces critères en lien avec les mairies d'arrondissement puisque c'était aussi une demande formulée par la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement l'année dernière. Je suis prêt à travailler là-dessus avec les mairies d'arrondissement. Mais malheureusement, je suis en total désaccord avec la demande du vœu. « Associer réellement », je ne sais pas trop ce que cela veut dire. Les mairies d'arrondissement sont associées pleinement, en tout cas sur ma délégation, sur les associations sportives. Je pourrais retourner la critique, c'est-à-dire qu'avec quasiment l'ensemble des mairies d'arrondissement, je fais des réunions pour tous les clubs en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, pas forcément de la même sensibilité politique que moi. Nous prenons le temps de discuter avec les clubs, nous regardons leurs attentes voire leurs demandes puisqu'il y a un cadre spécifique. Nous voyons s'il faut augmenter, baisser, garder la subvention sur la base de critères objectifs et parfois aussi subjectifs en fonction des relations que nous avons avec le club et des relations que la mairie d'arrondissement entretient avec le club.

Je ne suis pas d'accord avec la demande du vœu, la Mairie de Paris associe réellement les mairies d'arrondissement. Oui, d'accord pour revoir les critères d'attribution qui sont peut-être un peu désuets. Je pense qu'il y a eu un raté sur les subventions aquatiques parce qu'il faut comprendre qu'il y a beaucoup de clubs de natation en souffrance qui ont demandé à la Ville de Paris d'avoir leurs subventions en début d'année parce qu'elles avaient un problème de trésorerie. Beaucoup de clubs de natation ont été impactés pendant la crise du COVID et ont du mal à remonter la pente. Peut-être qu'effectivement nous aurions dû mieux discuter avec les mairies d'arrondissement sur cette délibération précisément, mais globalement je trouve que, en tout cas en ce qui concerne l'attribution des subventions pour les associations sportives, nous associons les mairies d'arrondissement, nous leur demandons leur avis. Nous faisons aussi en fonction de l'enveloppe que nous avons, c'est-à-dire que moi j'ai une enveloppe donnée et je regarde avec les mairies d'arrondissement ce qu'il faut baisser, augmenter ou ajuster. Donc avis défavorable.

**M. BOULARD** : Merci. Bertrand LAVAUD, pas de prise de parole ?

Sur le sujet, vous dites, Karim ZIADY, que vous consultez les mairies d'arrondissement. En l'occurrence, nous n'avons pas été concertés. Vous avez dû oublier le 17e. Il y a eu une paire d'élections, mais il n'y a jamais eu de réunions sur les clubs concernés par ces conventions pluriannuelles. Pourtant nous nous rencontrons, nous nous croisons, mais nous n'avons pas eu de propositions de réunion pour discuter du montant des subventions et nous demander notre avis. Non, cela n'a jamais été fait, c'est pour cela que nous faisons ce vœu. Sinon, si des choses existaient, nous n'aurions pas fait ce vœu, je vous le dis très clairement. En plus, là vous l'avez reconnu, sur les subventions liées aux clubs, et je vous remercie parce que vous l'avez dit, il y a eu un raté. Très bien. Sauf que nous nous rendons compte qu'il y a d'autres clubs qui sont sous

Convention Pluriannuelle d'Objectifs, et je parle sous le contrôle d'Athénaïs de la MORANDIERE, nous n'avons pas été avisés précisément. Il n'y a pas eu de réunions demandant ce que pensait la mairie d'arrondissement de tel montant qu'on souhaite donner. Ce n'est pas vrai, pas dans le 17e, peut-être ailleurs, et tant mieux pour eux. Mais nous sommes ici au Conseil du 17e arrondissement, donc nous nous étonnons et c'est l'occasion qui nous est donnée de demander davantage de concertation. C'est la Mairie de Paris bien sûr qui attribue, mais là nous sommes un peu surpris et effectivement nous prenons le prétexte des subventions données aux clubs aquatiques pour vous demander davantage de concertation sur ces conventions pluriannuelles qui concernent plusieurs clubs dans l'arrondissement.

Allez-y, Karim ZIADY.

**M. ZIADY** : Je veux juste répondre sur un point. Les réunions sur les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs sont à l'initiative des mairies d'arrondissement. Ce sont les mairies d'arrondissement qui m'invitent, quand elles veulent bien m'inviter puisque toutes ne font pas, et nous discutons effectivement point par point de la situation des clubs. Ce n'est pas l'inverse. C'est-à-dire que c'est la mairie centrale qui accepte de demander l'avis aux mairies d'arrondissement, aussi sur les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs. Je peux reconnaître que sur le club de natation des Épinettes cela n'a pas été le cas, la subvention est renouvelée, elle n'a pas été bougée, peut-être auriez-vous aimé l'augmenter. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Je précise aussi qu'il n'a pas été rappelé qu'il y a eu des subventions exceptionnelles attribuées par la Ville dans le cadre de la crise sanitaire. En l'occurrence, dans le 17e, les clubs ont touché des aides puisque tous les clubs qui perçoivent des subventions ont reçu 25 % du montant de leur subvention en plus par la Ville de Paris et que nous avons donné aussi des aides exceptionnelles en fin d'année 2021 pour des clubs qui nous avaient signalé des petits problèmes de trésorerie. Par exemple pour le CNE des Épinettes, cela fait 3 000 euros en 2020 et 2 000 euros en 2021 en plus. Je suis prêt à faire un peu plus, mais il faut en discuter ensemble pour 2023.

**M. BOULARD** : Merci, Karim ZIADY, de nous avoir expliqué comment cela fonctionnait parce que nous n'avons pas connaissance de ce processus de demande faite par les mairies d'arrondissement. Si vous avez généralisé cette tournée dans tous les arrondissements, je pense que le 17e vous accueillera avec grand plaisir pour discuter de ces sujets.

Je vous propose de passer au vote. Moyennant vos explications, j'entends, mais je trouve qu'il y a eu une carence dans le fonctionnement. C'est-à-dire que maintenant c'est aux mairies d'arrondissement de demander, ce sont quand même des conventions qui sont passées avec la Mairie de Paris, je le rappelle. Il y a des clubs qui concernent le 17e.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, Athénaïs de la MORANDIERE, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité du 17e arrondissement;

Vu la délibération 2009 DJS 162 portant réforme des critères de calcul des subventions aux associations sportives;

Considérant que le montant des subventions aux associations sportives est calculé selon des critères définis par le Conseil de Paris en 2009 dans la délibération suscitée;

Considérant qu'au-delà de la subvention de base de 13 euros par licencié, cette délibération a notamment fixé des critères de majoration (promotion du sport féminin, promotion du sport pour les personnes en situation de handicap, promotion du sport senior, promotion d'actions à visée sociale ou de formation et participation à la vie associative locale, présence dans un quartier politique de la ville) et un critère de pondération (rapport fonds propres et charges d'exploitation) pour fixer le montant du soutien financier de la ville;

Considérant que ces modalités de calcul ne concernent pas les associations en convention d'objectifs, les comités et les ligues «en raison de leur spécificité»;

Considérant que malgré ces éléments objectifs de calcul, le montant des subventions proposées manque de clarté;

Considérant que la «concertation préalable avec les mairies d'arrondissement concernées», telle qu'exprimée dans la délibération, s'apparente plutôt à une information préalable, sans réels moyens pour les mairies de discuter des montants proposés;

Considérant que le «Big Bang de la proximité» souhaité par la Maire de Paris entendait pourtant «garantir une organisation et un processus de décision dans lesquels les Maires d'arrondissement prennent pleinement leur part»;

Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, Athénaïs de la MORANDIERE, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité du 17e arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris associe réellement les Maires d'arrondissement dans l'ensemble du processus de décision et d'attribution des subventions annuelles proposées pour les associations sportives, qu'elles bénéficient d'une convention d'objectifs ou non.

Le Conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172022013

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 1

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-045**

**OBJET : 2022 DJS 79 DDCT Subventions (255 000 euros), 1 avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et 3 conventions annuelles d'objectifs avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits.**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement et c'est la DJS 79, Conventions Pluriannuelles d'Objectifs avec neuf associations qui correspondent à des appels à projets pour soutenir l'accès aux droits et c'est Athénaïs de la MORANDIERE qui va le présenter à nouveau au titre de la jeunesse.

**Mme de la MORANDIERE :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération concerne l'attribution pour un montant global de 255 000 euros envers des associations intervenant dans des quartiers prioritaires de la ville, dont le 17e, en faveur de Parisiens âgés de 13 à 30 ans. Ces subventions soutiennent des projets permettant l'accès aux droits des jeunes afin de les accompagner vers l'autonomie et leur insertion socioprofessionnelle. 33 % des

jeunes de 18 à 30 ans ignorent s'ils sont ou non en situation de non-recours à des aides et aux droits auxquels ils pourraient prétendre.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention de 19000 euros à l'association Kirikou que nous ne représentons pas puisque nous la connaissons très bien, pour ses projets « Être jeune à Paris en 2022 ». Cette association s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire qui est professionnelle, engagée et propose des actions pour les enfants, les adolescents et les familles qui habitent le QPV des portes de Saint-Ouen et Clichy. Il s'agit de 400 jeunes de l'association âgés de 13 à 30 ans concernés par les activités d'accès aux droits, aux soins et à l'accompagnement socioprofessionnel proposé par Kirikou.

Dans le 17e, nous sommes très engagés envers les jeunes pour leur autonomie et leur insertion dans la société, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 9 associations œuvrant pour la Jeunesse;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au Maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DJS 79.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-046**

**OBJET : 2022 DVD 5 Plan Vélo 2021-2026. Convention de financement avec l'État et l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) au titre du Fonds Mobilités Actives Aménagements Cyclables.**

**M. BOULARD** : la parole est à Christophe LEDRAN, adjoint au Maire en charge de l'espace public et des mobilités pour la DVD 5.

**M. LEDRAN** : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'une délibération concernant et impactant le Plan Vélo 2021-2026 dont nous avons voté la teneur en Conseil d'arrondissement au mois de novembre et en Conseil de Paris. Ce plan est doté d'un montant d'un budget de 250 millions d'euros.

En quelques mots, il rappelle qu'il y a 180 km de pistes cyclables sécurisées prévues à ce plan dont la pérennisation de 52 km de coronapistes. Pour l'aménagement de ses pistes cyclables, pour la partie du budget de ce plan, la Mairie de Paris a sollicité plusieurs subventions auprès de divers organismes. Lors du Conseil d'arrondissement du mois dernier, vous vous souvenez, nous avons voté pour l'attribution d'une subvention de la Métropole du Grand Paris, donc à la Ville de Paris, pour la pérennisation de la piste cyclable provisoire des avenues de de Clichy et Saint-Ouen pour un objectif de livraison fin 2022 et un coût de 2 487 000 euros. La participation de la Métropole du Grand Paris s'est élevée à 621 750 euros, soit 25 % du montant total de cette portion de pérennisation de piste cyclable.

La délibération de ce soir porte cette fois sur le financement par l'État via l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France à travers le Fonds Mobilité Active, un fonds qui est doté de 350 millions d'euros sur sept ans et qui vise à soutenir le déploiement d'itinéraires cyclables dans tous les territoires. À l'issue d'un appel à projets en 2020, 4 projets déposés par la Ville de Paris ont été déclarés lauréats en 2021. L'un de ces quatre projets concerne plus particulièrement le 17<sup>e</sup> arrondissement, il se dénomme V 13 Rive Droite car il propose de créer un itinéraire sécurisé reliant la porte de Saint-Ouen au pont de la Concorde en pérennisant les pistes cyclables provisoires des avenues de Saint-Ouen et de Clichy. La subvention accordée pour ce projet est de 1 240 125 euros, soit 30 %, cette fois, du coût total de l'investissement.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de bien vouloir émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511 - 13 ;

Vu l'appel à Projets « Fonds Mobilités Actives Aménagements Cyclables » lancé par l'État en juillet 2020 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention de financement avec l'État et l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) au titre du Fonds Mobilités Actives Aménagements Cyclables ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DVD 5.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-22-047**

**OBJET : 2022 DU 43 Appel à Projets Urbains Innovants sur le site «Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune» Porte de Champerret (17e) – Nouvelles modalités de contractualisation pour la réalisation du projet Lauréat «Mastersound Village».**

**M. BOULARD** : La parole est à Benjamin MALLO, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, conseiller métropolitain, pour la DU 43.

**M. MALLO** : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public. Cette délibération est relative au projet Mastersound qui est un ensemble, à terme, de studios d'enregistrement, de salles de spectacle, de danse, de formation, de réunion et de coworking porté par l'équipe Mastersound représentée par le mandataire la SCI Fonsac Immobilier qui a été lauréat de la consultation «Réinventer Paris 2» sur le site «Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune» situé porte de Champerret dans le quartier Champerret-Berthier, le plus beau quartier du 17e bien sûr, après Ternes-Maillot, et cher à mon ami Jean-Didier BERTHAULT. Un lieu chargé d'histoire et de nostalgie qui rappellera sans doute beaucoup de souvenirs à certaines et certains d'entre nous, notamment le film *La Boum* avec la sublime Sophie Marceau que toutes et tous apprécient et surtout mon ami Philippe GUERRE.

L'impact économique et financier de la crise sanitaire et la découverte ultérieure de difficultés techniques ont conduit à proroger la promesse de vente de ce site entre la Ville de Paris et la SCI Fonsac Immobilier jusqu'au 9 décembre dernier, conformément au cas de prorogation qui était prévu à l'article 3.2.3-3 de la promesse de vente. Par ailleurs, il a été constaté en juillet dernier une occupation du site, sans droit ni titre, impactant le local de l'ancien bowling qui a conduit la Ville de Paris à une action en justice aboutissant à l'ordonnance de référé rendue le 25 novembre dernier faisant droit à l'expulsion des occupants par la Ville avec, si besoin, le concours de la force publique à compter de la signification aux occupants de l'acte de vente signé ou, à défaut, de l'expiration d'un délai d'un an à compter de la signification de l'ordonnance. La SCI Fonsac Immobilier maintient, malgré ces difficultés, sa volonté de réaliser le projet et confirme sa volonté d'acquérir le bien aux conditions financières initiales.

Il nous est demandé ce soir de nous exprimer sur l'autorisation à donner à la Maire de Paris pour signer, d'une part, un acte de vente avec la SCI Fonsac Immobilier portant sur le volume n° 3 correspondant donc au site «Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune» situé plus précisément au 27, Boulevard de la Somme et, d'autre part, à signer un acte complémentaire de transfert en jouissance avec la SCI Fonsac Immobilier aux conditions agréées par le Conseil du patrimoine le 19 janvier dernier, conditionné bien sûr par l'expulsion des occupants d'ici le mois de juillet.

Je vous demande donc de voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci pour cette présentation. Délibération Jean-Didier BERTHAULT.

**M. BERTHAULT** : Merci Monsieur le Maire. Une délibération effectivement importante puisque c'est un projet qui a pris un peu de retard technique en raison, je pense, de la pandémie et des difficultés que ce projet a eues à émerger. Je dois dire que c'est important pour redynamiser ce quartier qui, comme vous le savez, en ce moment souffre d'un certain manque de possibilités compte tenu de la façon dont nous avons les travaux de la prolongation du tramway. Je voudrais simplement préciser, cela a été dit par mon collègue Benjamin MALLO, qu'aujourd'hui cet espace fait l'objet d'un squat et de l'organisation de soirées qui provoquent beaucoup de nuisances auprès des riverains. Nous avons constaté d'ailleurs avec le maire des soirées qui sont même plus que des soirées puisque nous étions à la sortie vers 11 h 30-12 h 00 un dimanche matin et que nous avons reçu énormément de plaintes. Je dois vous dire que la

procédure d'expulsion mise en place est largement motivée. Je souhaite que le projet qui doit remplacer très rapidement et doit trouver sa place dans ce lieu qui est un lieu effectivement mythique de notre arrondissement puisse voir le jour le plus rapidement possible. J'en suis ravi, merci beaucoup.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ? Karim ZIADY.

**M. ZIADY** : Merci Monsieur le Maire. Simplement pour me féliciter que ce projet avance, cela été très bien rappelé par Benjamin MALLO et Jean-Didier BERTHAULT. C'est vrai qu'il y a eu pas mal de retard sur ce projet. Vous avez parlé du collectif, c'est bien qu'il y ait une procédure d'expulsion en cours, je trouve cela aussi bien qu'il n'y ait pas de recours à la force publique, que nous discussions plutôt et que nous invitions le collectif à partir prochainement pour que cela se passe dans de bonnes conditions et que nous avançons le plus rapidement possible sur ce projet. En tout cas, c'est assez suivi par Carine ROLLAND et Frédéric HOCQUARD qui se tiennent à la disposition de la mairie du 17e.

**M. BOULARD** : Merci Karim ZIADY. Il y a également Emmanuel GRÉGOIRE avec lequel nous nous sommes entretenus en sa qualité de premier adjoint en charge de l'urbanisme, c'est un sujet qui le préoccupe aussi. Nous nous en félicitons parce qu'évidemment il y a des enjeux juridiques et ce site mérite d'être réhabilité, c'est une belle ambition. J'avais participé au jury qui avait délibéré sur la destination de ce projet pour les habitants du quartier à vocation plutôt culturelle. Ce serait dommage qu'il soit entravé par un squat. Nous avons une échéance commune, de l'été, pour trouver preneur définitivement puisqu'il y avait déjà un groupement qui a confirmé son intérêt et c'était cela qui était essentiel.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération 2019 DU 89 du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 désignant le lauréat pour ce site de la consultation « Réinventer Paris 2 », prononçant le déclassement et autorisant la signature des actes nécessaires à la cession du site « Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune » Porte de Champerret (17e) ;

Considérant que le projet « Mastersound Village » porté par l'équipe Mastersound (représentée par le mandataire SCI Fonsac Immobilier) a été désigné lauréat de l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris 2 » sur le site « Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune » Porte de Champerret (17e) ;

Considérant que le site « Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune » comprend des locaux contigus formés d'une part, par un ancien bowling et, d'autre part, par une ancienne discothèque, situés Porte de Champerret (17e), d'une surface totale d'environ 3 000 m<sup>2</sup>, au premier sous-sol de l'ensemble immobilier dit « Champerret-Yser » à usage principal de parking public ;

Considérant que la Ville de Paris et la SCI Fonsac Immobilier ont signé une promesse de vente relative au bien sus-évoqué le 9 décembre 2019 ;

Considérant que l'impact économique et financier de la crise sanitaire et la découverte ultérieure de difficultés techniques ont conduit à proroger la promesse de vente jusqu'au

9 décembre 2021, conformément aux cas de prorogation prévus à l'article 3.2.3-3° de ladite promesse;

Considérant par ailleurs qu'a été constatée en juillet 2021 une occupation sans droit ni titre impactant le local de l'ancien bowling;

Vu l'ordonnance de référé rendue le 25 novembre 2021 faisant droit à l'expulsion des occupants par la Ville de Paris, avec si besoin le concours de la force publique, à compter de la signification par la Ville aux occupants de l'acte de vente signé ou à défaut à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la signification de l'ordonnance;

Considérant qu'en dépit des prorogations successives, les parties ne sont pas parvenues à un accord sur les nouvelles modalités de l'acte de vente à intervenir et tenant compte des difficultés précitées, avant l'expiration de la promesse de vente le 9 décembre 2021;

Vu le procès-verbal amiable de difficultés du 9 décembre 2021, par lequel la Ville de Paris et la SCI Fonsac Immobilier sont convenues de poursuivre les échanges afin d'établir les nouvelles modalités de l'acte de vente, dans le respect du cadre de l'appel à projets urbains innovants «Réinventer Paris 2»;

Considérant que la SCI Fonsac Immobilier maintient sa volonté de réaliser le projet lauréat de l'appel à projets urbains innovants «Réinventer Paris 2» et confirme sa volonté d'acquérir le bien aux conditions financières initiales, soit un prix global minimum de 3 405 828 euros hors taxe net vendeur;

Vu l'État Descriptif de Division en Volumes en date du 7 mai 2021 s'appliquant à l'ensemble immobilier situé 27 boulevard de la Somme à Paris (17e) et cadastré section AY n° 30, dont fait partie le volume n° 3 correspondant au site «Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune»;

Vu l'avis du 10 janvier 2022 du Service Local du Domaine;

Vu la synthèse des principales conditions de la vente;

Vu l'avis du 19 janvier 2022 du Conseil du Patrimoine;

Vu le projet en délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer d'une part un acte de vente avec la SCI Fonsac Immobilier portant sur le volume n° 3 correspondant au site «Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune» situé 27 boulevard de la Somme (17e) et d'autre part à signer un acte complémentaire de transfert en jouissance avec la SCI Fonsac Immobilier, aux conditions agréées par le Conseil du Patrimoine le 19 janvier 2022;

Sur le rapport présenté par M. Benjamin MALLO, adjoint au Maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DU 43.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-22-048**

**OBJET : 2022 DASCO 04 - Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (183136 euros).**

**M. BOULARD** : La parole est à Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au Maire en charge de l'éducation et des relations avec l'enseignement supérieur pour la DASCO 04.

**Mme ROUAH-ZANGRILLI** : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues. Bonsoir le public, comme dirait mon voisin de gauche. La DASCO 04 concerne les subventions pour travaux sur les collèges publics parisiens.

Il s'agit d'une part de travaux de petite envergure réalisés par les agents du collège. Cela concerne les rénovations de mur et de sol par exemple et les montants sont calculés sur la base d'un forfait de 1175 euros par établissement. Il y a 85 collèges autonomes, soit un montant global de 99875 euros. Pour le 17e, cela représente 5 875 euros pour les cinq collèges que sont André Malraux, Boris Vian, Pierre de Ronsard, la Rose Blanche et Stéphane Mallarmé.

Il y a un deuxième lot de subventions qui nous est par ailleurs proposé pour un montant global de 83261 euros concernant des opérations de travaux d'entretien. Pour notre arrondissement, seul le collège Stéphane Mallarmé est concerné pour la modernisation de son portail et le montant de la subvention proposé est de 3 792 euros.

Je vous demande, s'il vous plaît, mes chers collègues, de voter très favorablement, comme dirait Madame BESSIS, pour cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de l'éducation;

Vu la délibération 2021 DASCO 111, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges autonomes (10925189 euros);

Vu la délibération 2021 DASCO 112, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges imbriqués avec un lycée (2779824 euros);

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de subventions pour travaux (183136 euros) à certains collèges publics parisiens;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au Maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 04.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-049**

**OBJET : 2022 DAC 362 Subventions (47 400 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.**

**M. BOULARD** : Michel TERRIOUX, conseiller d'arrondissement délégué à notre politique mémorielle pour la DAC 362.

**M. TERRIOUX** : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. La FNACA, Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, regroupe au niveau national, d'après la Mairie de Paris, 371121 adhérents rassemblés dans 3 560 comités. Ce qui représenterait un tiers des adhérents déclarés des associations mémorielles en France d'après le rapport de l'Assemblée nationale de Monsieur ARDOUIN et de Monsieur FAVENNEC-BÉCOT. Les 18 comités parisiens et le comité départemental de Paris sollicitent une subvention de fonctionnement, et j'insiste sur ce point, pour un montant de 30 000 euros et de 17 400 euros pour les 18 comités parisiens. Le président de la FNACA et du comité de Paris est Monsieur YVERNES qui fut il y a trois ans président du comité de liaison de la mairie du 17e.

Cette subvention de fonctionnement financera une action dont le coût est de 10 550 euros. Par ailleurs, le budget prévisionnel 2021-2022 du comité de la FNACA du 17e est de 10 550 euros, dont 6 500 euros de recettes de cotisations d'adhérents. Du côté des dépenses, nous notons notamment 2 050 euros de frais de fonctionnement (fournitures, frais postaux, frais bancaires, assurances et divers), 1 750 euros pour les cérémonies mémorielles et 1 500 euros pour un voyage, le solde étant un retour de cotisations à la fédération nationale de 5 250 euros. Pour le moins, si cette subvention est importante, l'objet de cette association est d'entretenir les liens de camaraderie entre les anciens mobilisés en Algérie, Tunisie et Maroc, d'assurer la sauvegarde de leurs droits, d'œuvrer pour la paix par leur participation à la commémoration annuelle de la fin de la guerre d'Algérie et de mener toute initiative sociale qui pourrait lui être confiée.

Concernant la FNACA du 17e arrondissement, je tiens à souligner que depuis le début de la mandature, Monsieur YVERNES n'a pas souhaité intégrer le comité de liaison des associations d'anciens combattants et victimes de guerre et des associations patriotiques et civiques du 17e arrondissement. Il ne participe qu'à la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc sur les huit cérémonies organisées par la mairie du 17e arrondissement pour honorer ceux et celles qui sont morts pour notre liberté. Nous ne pouvons que le regretter. Nous pouvons aussi nous étonner que les associations mémorielles du comité de liaison du 17e arrondissement composées de huit associations, qui regroupent plus de 1 000 adhérents, reconnues par les pouvoirs publics comme l'Association des Combattants Prisonniers de Guerre Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, Union Nationale des Combattants, Amicale du Premier Régiment du Train, Amicale du 5e RI (Régiment d'Infanterie) dit de Navarre, la Résistance Italienne, l'Aide aux Anciens Militaires et Anciens Combattants, la Société des Membres de la Légion d'Honneur du 17e arrondissement et le Souvenir Français du

17e arrondissement, ne bénéficient d'aucune subvention de fonctionnement dans le 17e alors qu'elles participent activement au devoir de mémoire étant présentes aussi aux huit cérémonies avec leur porte-drapeau ainsi qu'au voyage organisé pour deux classes de CM2, au ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe et aux conférences sur la résistance et l'engagement pour l'année 2022.

Cela étant dit, Monsieur le Maire et chers collègues, je vous propose de voter favorablement pour cette délibération de 47400 euros, celle-ci étant imputée sur le budget des affaires culturelles de la Mairie de Paris présidée par Madame Carine ROLLAND, en charge de la culture et de la ville du quart d'heure. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci, Michel TERRIOUX, pour cette présentation. Y a-t-il des observations? Nous pouvons passer au vote.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à dix-huit comités d'arrondissement et la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, adjoint au Maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAC 362

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-050**

**OBJET : 2022 DLH 70-3° Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation et de création de logements sociaux et intermédiaires d'IMMOBILIÈRE 3F – Prêts PAM Eco-Prêt, PAM Taux Fixe et PHB (960 000 euros) finançant le programme de rénovation de 36 logements sociaux, 5 rue Clairaut (17e).**

**M. BOULARD** : La parole est à Agnès TOURY, adjointe au Maire en charge des relations avec les bailleurs sociaux et de l'habitat, conseillère métropolitaine pour la DLH 70.

**Mme TOURY** : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce projet de délibération porte sur la modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation et de création de logements sociaux et intermédiaires de l'Immobilier 3 F. Il concerne plusieurs arrondissements et pour notre 17e il s'agit du programme 5, rue Clairaut comportant

36 logements. C'est un projet que nous avons adopté le 25 novembre 2019 et pour lequel je vous propose un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de la construction et de l'habitation;

Vu la délibération 2019 DLH 150 du Conseil de Paris en date des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation comportant 36 logements sociaux à réaliser par Immobilière 3F, 5 rue Clairaut (17e);

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts à contracter par la société IMMOBILIÈRE 3F en vue du financement de divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et intermédiaires;

Vu le contrat de prêt n° 125972 entre IMMOBILIÈRE 3F et le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe, partie intégrante de la présente délibération;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au Maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 70.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-051**

**OBJET : 2022 DU 21 Vente à AXIMO de 8 logements, 1 débarras, 1 cave, représentant 11 lots de copropriété, en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (4e, 11e, 13e et 17e).**

**M. BOULARD** : Toujours Agnès TOURY pour la DU 21.

**Mme TOURY** : Ce projet de délibération porte sur la vente à AXIMO de huit logements dans le diffus, dans le 4e, 11e, 13e et 17e. Pour le 17e, ce sont plusieurs lots de copropriété situés dans l'immeuble 66, rue de Saussure. Il y a deux logements au rez-de-chaussée de 30 m<sup>2</sup> environ qui sont sujets à une demande de changement d'usage, donc nous ne sommes pas sûrs de pouvoir y faire des logements, un logement au premier étage de trois pièces de 32 m<sup>2</sup>, un logement au quatrième étage de trois pièces de 32 m<sup>2</sup> et un débarras au rez-de-chaussée.

Pour ce projet de délibération, je vous propose, de nous abstenir puisque nous ne savons pas quel type de logement va être créé et nous avons toujours dit dans ce Conseil

d'arrondissement que nous étions contre les créations de logements sociaux dans le diffus, en revanche nous serions favorables à du logement intermédiaire. Merci mes chers collègues.

**M. BOULARD** : Merci. Intervention, Jean-Luc?

**M. DUMESNIL** : Je trouve cela très regrettable de refuser de faire du logement social dans notre arrondissement qui doit être tout aussi généreux que tous les autres arrondissements pour accueillir des gens qui ont très peu de moyens. Cet effort-là, le 17e doit le faire lui aussi. Je suis enfant de l'Abbé Pierre, ma logique sur la politique du logement est celle-là. C'est un devoir que d'accueillir les gens dans des logements abordables. Je regrette ces refus systématiques de votre part.

**M. BOULARD** : Merci. Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD** : J'aurais aimé avoir une précision sur le type de logements, il faut que je demande à Agnès TOURY si elle le sait parce que ce n'est pas dans la délibération. Avant de voter, j'aimerais bien savoir.

**Mme TOURY** : Je répondrai rapidement également à Monsieur DUMESNIL. Nous ne sommes pas systématiquement opposés au logement social, le projet de délibération précédent, nous l'avons voté. Par ailleurs, vous savez qu'il y a la création d'énormément de logements sociaux dans le 17e et nous ne sommes pas en reste de logements sociaux. En revanche, il s'agit ici de création de logements sociaux dans le diffus, et nous avons l'expérience, j'ai 10 ans d'expérience en tant qu'adjointe au Maire au logement et je peux vous dire que nous n'avons pas d'expérience très positive dans les logements sociaux dans le diffus. En revanche, nous savons que nous avons besoin de logements intermédiaires et qu'il n'y en a pas assez. Donc nous aimerions effectivement sur ces logements que ce soit plutôt des logements intermédiaires.

Pour répondre à Monsieur LAVAUD, justement ce n'est pas précisé dans le projet de délibération, c'est pourquoi nous nous abstenons. Nous ne nous opposons pas, mais nous nous abstenons pour cette raison-là.

**M. BOULARD** : Fabrice DASSIE.

**M. DASSIE** : Ce serait une adresse qui vous convient ?

**Mme TOURY** : La question que je me pose, si vous voulez que nous dissertions sur cette délibération, je vais amener d'autres éléments. Il est précisé dans ce projet de délibération que le bâti serait dégradé et que ce c'est la raison pour laquelle il y aurait rénovation. Je suis allée sur place et je ne suis pas sûre non plus que le logement soit dégradé. C'est aussi une des raisons pour lesquelles j'aimerais avoir des précisions. Pourquoi serions-nous contre l'adresse 66, rue de Saussure ?

**M. DASSIE** : Parce que d'habitude vous nous dites que « dans cet endroit spécifiquement il y en a déjà trop ».

**Mme TOURY** : Justement, nous nous sommes posé la question. Si nous regardons et que nous incluons la ZAC Clichy-Batignolles, alors oui nous pouvons dire que nous avons beaucoup de logements sociaux dans ce quartier. Tout dépend comment nous regardons le quartier et si nous ne regardons que les Batignolles ou si nous regardons la ZAC.

**M. BOULARD** : Cette partie, je me permets d'apporter une précision : 66, Rue de Saussure est dans un quartier déficitaire, l'abstention est donc plutôt constructive. Nous n'avons pas de

précisions concernant la destination en termes de catégorie de personnes qui seraient logées. Sinon nous aurions voté favorablement cette délibération dans un quartier déficitaire, Fabrice DASSIE. Le sujet c'est que nous ne savons pas et c'est ce qui nous oppose sur certaines appréciations sur la politique du logement, notamment en matière de logement intermédiaire. Sur la non-précision dans la délibération de la destination de la catégorie de logement qui sera affectée à ce logement.

**Mme TOURY** : Sur également le fait qu'il y a un changement d'usage donc nous ne sommes pas sûrs de créer du logement puisque c'est en rez-de-chaussée. Sur le fait qu'il est dit que le logement est insalubre et que nous n'avons pas l'impression que cela l'est. Donc il y a beaucoup de choses qui ne sont pas précises et qui nous semblent à préciser.

**M. BOULARD** : Vous savez tout, Monsieur DASSIE. Presque ?

**M. DASSIE** : Voilà, c'était juste pour bien vous entendre dire que c'était sur un site déficitaire que vous vous absteniez.

**M. BOULARD** : Oui c'est déficitaire.  
Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD** : Je vais rebondir là-dessus. Nous n'avons pas les précisions quant au type de logement, je ne vote pas une délibération où je n'ai pas le type de logement, ce n'est pas possible. Nous devrions avoir ces renseignements et l'on ne peut pas nous accuser d'être contre le logement social alors que nous n'avons pas les éléments.

**M. BOULARD** : Merci, Bertrand LAVAUD, nous sommes parfaitement d'accord avec vous, c'est pour cela que nous nous abstenons. Nous allons passer au vote.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2254-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2011 DLH 89 des 28 et 29 mars 2011 qui adopte le programme local de l'habitat entre 2011 et 2016, ainsi que le cadre des actions mises en œuvre par la Ville pour mener à bien ce programme ;

Vu la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production du logement social fixant un objectif de 25 % de logements locatifs sociaux ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 modifiant le programme local de l'habitat ;

Vu la lettre de l'Adjoint à la Maire de Paris chargé du logement et de l'hébergement d'urgence en date du 11 février 2022 proposant à AXIMO d'acquérir ces onze lots de copropriété ;

Vu les avis du Service Local du Domaine de Paris en date des 3 et 7 février 2022 relatifs à la vente avec décote des lots de copropriétés susmentionnés, annexé à la présente délibération ;

Vu le projet en délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de céder à AXIMO 8 logements, 1 débarras, 1 cave, représentant 11 lots de copropriété, dépendant de 4 immeubles

aux adresses et conditions mentionnées en annexe jointe à la présente délibération, en vue de permettre d'y réaliser des logements locatifs sociaux;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au Maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DU 21.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 29

**M. BOULARD** : Je vous remercie. Nous avons achevé l'ordre du jour concernant les délibérations pour avis de notre Conseil d'arrondissement à examiner. Nous allons aborder les vœux non rattachés.

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-052**

**OBJET : V172022015 Vœu relatif aux autorisations de terrasses et de contre-terrasses délivrées à l'établissement « Brasserie la Placette ».**

**M. BOULARD** : Le premier vœu est présenté par Philippe GUERRE au titre de la majorité d'arrondissement.

**M. GUERRE** : Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu relatif aux autorisations de terrasses et contre-terrasses délivrées à l'établissement « Brasserie la Placette ». Cet établissement a bénéficié du dispositif des terrasses éphémères pendant le confinement en 2020. Les directives de la Charte de terrasses éphémères n'ont jamais été respectées par ce commerçant (horaires de fermeture, nuisances sonores, problèmes de circulation aux abords des terrasses installées) sans penser aux riverains. Face à toutes ces nuisances, un collectif de riverains s'est constitué dès la fin de l'année 2020.

Le gérant a déposé une demande d'autorisation concernant des terrasses estivales qui sont en vigueur depuis le 11 mai 2021 et qui sont intégrées au règlement des étalages et terrasses. Nous avons émis un avis défavorable le 24 août 2021 sur toutes les demandes, aussi bien terrasses estivales sur la place où terrasses estivales sur les places de stationnement. La Mairie de Paris a organisé deux réunions sur place avec le gérant, sans en avvertir la mairie d'arrondissement, ce qui est très étonnant et inacceptable, surtout en raison des circonstances, comme évoqué précédemment. Nous avons été très surpris d'apprendre que la Maire de Paris avait autorisé les demandes de ce commerçant. À la suite de ces accords incompréhensibles pour nous, connaissant l'antériorité de ce dossier, nous avons demandé des explications à la Mairie de Paris, mais cet échange a été infructueux. La Mairie de Paris a maintenu ses autorisations. Par la suite, l'établissement n'ayant pas respecté les conditions d'exploitation des terrasses, la Mairie de Paris a notifié un avertissement de mise en demeure à se mettre en règle. Il existe par ailleurs un projet de végétalisation sur la place Montenotte.

Nous demandons donc avec Geoffroy BOULARD et les élus de la majorité du 17e arrondissement que la Mairie de Paris annule les autorisations de terrasses et contre-

terrasses délivrées à l'établissement «Brasserie la Placette» concernant la rue Montenotte, la rue Brey et le terre-plein mitoyen, mais que la mairie accorde une autorisation de contre-terrasses estivales sur la place de stationnement et la phase de livraison située avenue Mac-Mahon dans le quartier Ternes-Maillot.

**M. BOULARD** : Merci Philippe GUERRE. Explication de vote Karim ZIADY.

**M. ZIADY** : Merci Monsieur le Maire. Je remercie Philippe GUERRE pour son suivi et pour ses explications qui m'ont convaincu de voter favorablement ce vœu. Je rappelle quand même qu'il existe des procédures administratives et que nous pouvons fixer des sanctions, beaucoup d'entre vous les connaissent, avec des amendes qui vont de 500 à 1 500 euros, le démontage, la facturation du démontage, la fermeture administrative, etc. Je pense qu'il n'y a pas forcément besoin de faire des vœux sur les autorisations de terrasses. En revanche, pour toutes les raisons évoquées, je pense qu'effectivement ce n'est pas normal qu'il n'y ait pas assez de dialogue constructif avec la mairie centrale. Nous voterons favorablement ce vœu.

**M. BOULARD** : Merci, Karim ZIADY, pour cette position courageuse puisque cette situation à la Placette est compliquée, cela nous a valu des articles dans la presse il y a quelques années et c'est vrai que tout le monde a un peu tâtonné. Mais là, il faut que nous soyons d'équerre et nous avons besoin de le faire par un vœu de manière à clarifier cette situation rue Montenotte. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Philippe GUERRE et les élus de la Majorité du 17<sup>e</sup> arrondissement

Considérant que cet établissement a bénéficié du dispositif dit des terrasses éphémères à la suite du confinement en 2020;

Considérant que les directives de la Charte des terrasses éphémères n'ont pas été respectées (horaires de fermeture; nuisances sonores; problèmes de circulation);

Considérant que face à ces nuisances, un collectif de riverains s'est constitué dès fin 2020;

Considérant que le gérant a déposé une demande d'autorisation pour l'installation de plusieurs terrasses estivales (qui ont pris la suite du dispositif des terrasses éphémères) ainsi qu'une demande d'autorisation de contre-terrasses sur les places de stationnement (livraison et stationnement);

Considérant l'avis défavorable émis par la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement le 24 août 2021;

Considérant que la Mairie de Paris a néanmoins accordé les autorisations demandées, à la suite de deux visites sur place et sans en avertir la mairie d'arrondissement;

Considérant que la Mairie du 17<sup>e</sup> a sollicité un rendez-vous avec la Mairie de Paris pour obtenir des éclaircissements et échanger avec elle sur les raisons de l'avis défavorable qu'elle avait émis;

Considérant que cet échange n'a pas été fructueux et que les autorisations de terrasses et de contre-terrasses ont été confirmées par la Mairie de Paris, notamment pour deux contre-terrasses;

Considérant que par la suite, l'établissement n'ayant pas respecté les conditions inhérentes aux installations permanentes, la Mairie de Paris lui a notifié un avertissement le mettant en demeure de se mettre en règle;

Considérant le projet en cours d'étude de végétalisation de la place Montenotte;

Geoffroy BOULARD, Philippe GUERRE et les élus de la Majorité du 17e arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris annule les autorisations de terrasses et de contre-terrasses délivrées à l'établissement «Brasserie la Placette» concernant la rue Montenotte, la rue Brey et le terre-plein mitoyen
- la Maire de Paris accorde une autorisation de contre-terrasse estivale sur la place de stationnement et la place de livraison situées avenue Mac -

Le Conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172022015

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-053**

**OBJET : V172022014 Vœu relatif à l'organisation administrative du CASVP dans le 17e arrondissement.**

**M. BOULARD** : Le vœu suivant est présenté par Hélène JACQUEMONT, conseillère de Paris en charge de la solidarité, de l'inclusion et des politiques de prévention, dépendance, autonomie. C'est un vœu présenté par la majorité d'arrondissement.

**Mme JACQUEMONT** : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu porte sur l'organisation administrative du CASVP dans le 17e arrondissement. Il vise à nous opposer à la tentative de rapprochement des services du CASVP du 16e, très gros arrondissement parisien et du 17e arrondissement souhaité par la Maire de Paris.

En effet, notre conviction, chers collègues, est que les usagers du 17e arrondissement n'auront absolument rien à y gagner. Je voudrais rappeler historiquement que les services du CASVP du 17e et du 8e arrondissement ont été rapprochés il y a cinq ans. Ce rapprochement est aujourd'hui totalement fonctionnel après quelques ajustements et, je le rappelle également, un mouvement social. Il ne nous paraît pas du tout opportun aujourd'hui de procéder à un rapprochement aussi déstabilisant entre deux gros arrondissements dans la mesure où les équipes du CASVP doivent parallèlement faire face à une réorganisation des services sociaux dans le cadre du « Paris de l'Action sociale » avec notamment la reprise des missions qui étaient dévolues à la coordination socio-territoriale de la DASES.

Par ailleurs, ce «Paris de l'Action sociale» prévoit également l'ouverture d'un accueil élargi à travers ce que nous appelons aujourd'hui, c'est peut-être un nom provisoire, les Maisons de Solidarité qui amèneront les mairies d'arrondissement à accueillir tous les publics dans un rôle d'orientation, y compris les publics migrants et récemment parisiens qui n'ont pas trois ans d'ancienneté sur la Ville de Paris comme c'est le cas aujourd'hui pour la majorité des publics accueillis par le CASVP.

Je voudrais encore indiquer que cette réorganisation intervient dans un contexte post-pandémique et j'en profite pour saluer ici l'engagement toujours renouvelé de la directrice du CASVP 17e, Madame BODEAU, et de ses équipes qui ont fait face à de nombreux défis ces derniers mois, ces dernières années, associés aux problèmes sociaux causés par les difficultés de la pandémie. Je voudrais également dire que j'ai longuement échangé avec Madame BODEAU cet après-midi justement sur ce sujet et que je tiens à souligner la totale disponibilité dont elle m'a assurée, quelle que soit la décision que prendrait le Maire quant à l'évolution des services sociaux des arrondissements. Je dois dire que notre discussion ne m'a pas convaincue, en effet je ne vois pas comment un tel rapprochement pourrait ne pas dégrader le service apporté aux usagers et provoquer une perte de repères, voire des ruptures d'aide sociale et de suivi.

Cette demande est motivée par des arguments de rationalisation qui ne doivent pas présider dans le cadre de la gestion de services sociaux de proximité. Je vous demande donc, chers collègues, de bien vouloir voter favorablement ce vœu.

**M. BOULARD** : Merci. Explication de vote des groupes politiques. Karim ZIADY.

**M. ZIADY** : Merci Monsieur le Maire. Madame la Maire, Madame JACQUEMONT. J'ai été sensible à certains considérants de votre vœu, mais je trouve, malheureusement, qu'il s'avance un peu, car nous parlons d'une réorganisation administrative d'un projet dans le cadre de la territorialisation de l'action publique. Si je prends un autre exemple, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, la Maire a tout bonnement refusé l'organisation qui lui a été proposée et elle suggère de rediscuter puisqu'elle ne voulait pas spécialement affilier le 7<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> arrondissement. Une autre organisation sera trouvée et je pense qu'il n'y a pas besoin de faire un vœu pour le dire. Je pense qu'il faut continuer de discuter, que Léa FILOCHE est à l'écoute sur ce type de sujet et je pense que cela peut avoir des effets positifs. Vous dites que cela va dégrader le service aux usagers et moi je n'en ai pas la preuve donc je pense que nous pouvons revoir la copie et qu'il n'y avait pas besoin de faire un vœu sur ce type de sujet.

Nous voterons contre ce vœu.

**M. BOULARD** : Merci Karim ZIADY. Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD** : La fusion entre le 17e et le 8e s'est finalement bien passée, alors pourquoi cela ne se passerait-il pas bien entre le 16e et 17e ? Je ne connais pas le dossier, mais c'est cela qui m'a posé question en fait.

**M. BOULARD** : Merci, Monsieur LAVAUD, pour votre intervention. Karim ZIADY, nous allons être très clairs, j'ai saisi Léa FILOCHE par courrier, c'est une procédure pour éviter d'alourdir les conseils d'arrondissement et les conseils de Paris sur des vœux. Pas de réponse. Je n'ai pas de réponse de l'adjoint au courrier expliquant pourquoi nous souhaitons garder notre mode d'organisation avec le 8<sup>e</sup> arrondissement, petit arrondissement, mitoyen du nôtre, le 16<sup>e</sup> l'est aussi, mais c'est la même taille de population et il y a des inquiétudes au niveau des assistantes sociales (nous sommes à l'écoute aussi des acteurs de terrain, de l'équipe). Si nous avons une

réponse grâce à vous, je l'espère, j'en suis sûr d'ailleurs parce que je sais que vous allez faire remonter, je retirerai mon vœu au Conseil de Paris. Je l'ai déjà fait par le passé, quand nous avons eu des éléments sur les casiers de la piscine de Champerret, j'ai retiré mon vœu au Conseil de Paris pour ne pas alourdir puisque nous avons eu entre-temps des éléments qui nous avaient rassurés sur un calendrier. C'est la même chose sur cette réorganisation, si nous avons une réponse de l'adjointe avant le Conseil de Paris, je retirerai mon vœu. Une réponse, évidemment qui va dans le sens du maintien de l'organisation actuelle qui correspond bien aux équipes, un petit arrondissement et un gros arrondissement.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, Hélène JACQUEMONT et les élus de la majorité du 17e arrondissement ;

Considérant le souhait émis par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris de rapprocher ses «antennes» des 16e et 17e arrondissements, en se fondant sur l'organisation déconcentrée d'autres directions et services de la Ville de Paris;

Considérant le courrier adressé le 22 février dernier à la direction générale du CASVP pour s'étonner d'une part de cette réorganisation territoriale et refuser d'autre part le rapprochement proposé;

Considérant en effet que la mutualisation du CASVP 16e et du CASVP 17e est de nature à dégrader le service rendu aux usagers, alors que les CASVP sont le bras armé de la Ville en matière de solidarités;

Considérant en effet que la réorganisation proposée risque de provoquer une perte de repères pour les bénéficiaires de l'aide sociale, et probablement aussi créer des ruptures de suivis;

Considérant par ailleurs, que les CASVP voient leurs compétences élargies avec la mission de coordination socio-territoriale auparavant assurée par la DASES;

Considérant que les arguments de rationalisation ne peuvent pas présider concernant la mise en place et la gestion des services sociaux de proximité;

Considérant que le souci d'apporter un service social de proximité de qualité est primordial dans le cadre du projet futur d'unification et de territorialisation de l'action sociale «le Paris de l'Action sociale», qui se veut être la déclinaison du Pacte parisien de proximité dans le domaine des solidarités;

Considérant que les CASVP des 8e et 17e arrondissements ont été rapprochés en 2016 et qu'après une longue période d'ajustements, le fonctionnement est aujourd'hui tout à fait opérationnel;

Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, Hélène JACQUEMONT et les élus de la majorité du 17e arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris, Présidente du CASVP, renonce à rapprocher les services des CASVP des 16e et 17e arrondissements.

Le Conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172022014

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-054**

**OBJET : V172022016 Vœu relatif à la préservation du patrimoine bâti parisien et à la limitation des surélévations dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.**

**M. BOULARD** : Vœu présenté par Benjamin MALLO au nom de la majorité d'arrondissement, nous touchons à l'urbanisme.

**M. MALLO** : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, cher public avec un spécial salut amical à notre ami Patrick ROLLOT qui fait un travail formidable. Ce vœu est relatif à la préservation du patrimoine bâti parisien et à la limite des surélévations dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique. Ces sujets ont bien sûr été remontés lors des différents forums urbains qui ont eu lieu l'année dernière et qui ont permis une préanalyse sur les grands sujets structurants dans le cadre de la révision de ce fameux PLUB. Des sujets mis en lumière aussi lors de la dernière réunion publique en date du 18 février dernier, telles des préoccupations majeures de nos concitoyens. Mais au regard de l'accroissement des demandes de surélévations qui nous parviennent à travers les permis de construire soumis pour consultation, y compris des projets de démolition de maisons faubouriennes pour y bâtir des immeubles d'habitation, il nous semble important désormais de se doter d'outils réglementaires, complémentaires et surtout, surtout, opposables dans le cas de projets non respectueux de l'histoire et du patrimoine de nos quartiers.

Nous demandons dès lors tout simplement à travers ce vœu une prise en compte de la limitation des surélévations en tenant compte de critères structurants, de préservation de l'harmonie, de l'esthétique et de l'histoire, mais aussi sanctuarisant certaines parcelles inscrites dans le futur règlement en accord avec les mairies d'arrondissement, la Mairie de Paris et nos concitoyens à travers la voix de la concertation publique. Je pense que c'est une belle opportunité pour une demande légitime de toutes et tous et surtout protectrice qui appellera, sûrement, l'unanimité. Enfin, je l'espère. Je vous remercie et vous invite à voter pour ce vœu.

**M. BOULARD** : Merci pour la présentation de ce vœu. Karen TAÏEB.

**Mme TAÏEB** : Merci, Monsieur le Maire, cher Benjamin MALLO pour ce vœu. Nous sommes en plein PLU Bioclimatique, cela n'a échappé à personne, et les Maires d'arrondissement sont à même et ont tout le loisir de faire part des immeubles qui sont à préserver et à étudier. C'est vraiment le moment de le faire. Mais faire un vœu qui est aussi généraliste n'a pas lieu d'être parce que, moi qui suis non seulement adjointe en charge du patrimoine, mais membre de la commission du Vieux Paris depuis très longtemps, je défends pleinement ce genre de choses. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas surélever à tout-va ou ne pas respecter l'esthétique et le patrimoine, notamment dans le 17e arrondissement qui est très riche d'un patrimoine faubourien et d'hôtels particuliers remarquables. Nous avons eu un sujet récemment qui a défrayé la chronique, nous n'allons pas revenir sur l'avenue de Villiers notamment, mais tous les élus du 17e ont été interpellés sur le petit immeuble très charmant de la rue Guy Môquet ou encore un certain nombre d'autres immeubles qui ont vocation à être protégés. Mais faire un

vœu qui d'emblée dit « nous ne faisons plus de surélévations » et être aussi généraliste n'est pas le sens de ce que nous pouvons imaginer dans cette ville, c'est-à-dire se bloquer d'emblée. Nous ne connaissons pas au cas par cas la vétusté d'un immeuble, peut-être que tel ou tel immeuble a vocation à être revu. Au regard des surélévations qui sont proposées, il faut savoir qu'en CVP il y a un très grand nombre de surélévations qui sont refusées. Et cela, je vous le garantis, il y a une grande préoccupation de ces surélévations parce qu'il n'est pas question de combler les dents creuses, elles ont une vocation à rester, elles permettent de laisser passer la lumière et de voir le ciel à travers.

Donc évidemment, nous allons nous abstenir sur ce vœu parce que je préfère que nous continuions à travailler sérieusement sur la révision du PLU.

**M. BOULARD** : Merci Karen TAÏEB. Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD** : Merci, Monsieur le Maire, merci pour vos explications. Je vais voter favorablement ce vœu. Je pense qu'en matière de patrimoine bâti il faut parfois être ferme et je pense que c'est important de préserver l'harmonie et l'aspect faubourien. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail réalisé par des collectifs d'habitants comme le collectif Épinettes-Batignolles et préciser aussi qu'il y a un aspect écologique important dans cette délibération qui est la conséquence sur la lutte contre les îlots de chaleur. Donc je voterai favorablement.

**M. BOULARD** : Merci. Je vous propose de passer au vote.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, Benjamin MALLO, Agnès TOURY et les élus de la majorité du 17<sup>e</sup> arrondissement

Considérant l'importance de la révision actuelle du plan local d'urbanisme parisien pour l'écriture architecturale future de la Ville;

Considérant les phases légales d'information et de concertation du public prévues par la loi, tant au niveau du diagnostic territorial, du plan d'aménagement et de développement durable, des orientations et d'aménagement de programme que du règlement;

Considérant qu'il ressort de la dernière réunion publique dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 18 février, que la préservation du patrimoine bâti typiquement parisien est une préoccupation majeure des habitants, tels que les maisons faubouriennes, les hôtels particuliers, nombreux dans le 17<sup>e</sup>;

Considérant que la densité du bâti, la question des hauteurs des constructions sont également des sujets de préoccupation

Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, Benjamin MALLO, Agnès TOURY et les élus de la majorité du 17<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- prenne en compte, comme grandes orientations d'aménagement la préservation du patrimoine faubourien, des hôtels particuliers remarquables, la limitation des surélévations;
- établisse dans ce but des critères de hauteur, de densité du bâti, à même de préserver l'aspect harmonieux de l'esthétique parisienne, selon les quartiers;
- sanctuarise les parcelles identifiées comme relevant de ces critères au sein du futur règlement, en lien avec les mairies d'arrondissement, après prise en compte de la concertation.

Le Conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172022016

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-055**

**OBJET : V172022010 Vœu relatif à l'ajout du prénom Louis à la rue Puteaux en hommage au fondateur du quartier des Batignolles.**

**M. BOULARD** : Le vœu suivant est présenté par Karen TAÏEB au nom des élus du groupe Paris 17 en commun et les écologistes.

**Mme TAÏEB** : C'est un vœu pour ajouter un prénom, celui de Louis, à la rue Puteaux en hommage au fondateur du quartier des Batignolles que chacun et chacune connaît bien ici et je remercie le talent de Lucien MAILLARD que nous avons pu voir, Monsieur le Maire et moi-même, au théâtre au Studio Hébertot. C'est une très belle histoire que notre arrondissement, très riche en grandes personnalités, notamment Louis Puteaux qui a été un promoteur parisien très actif dans les années 1830, surtout aux Batignolles où il a acquis des terrains sur lesquels il édifia des immeubles de rapport, des maisons ouvrières et des logements à bas prix. Aujourd'hui, quand nous parlons de la rue Puteaux, beaucoup pensent que c'est sans doute un hommage à la ville de Puteaux. Cela n'a strictement rien à voir parce que la ville de Puteaux prend son nom au XIIe siècle où a été créé un domaine agricole du nom de Putiauz qui est devenu le village de Puteaux. Je trouve qu'il faut éviter la confusion et en ajoutant un prénom, nous rendons encore plus hommage au fondateur du quartier des Batignolles. De plus en plus nous donnons des prénoms et nous avons commencé lorsque nous avons voulu féminiser les rues. Peu savent que le boulevard de Rochechouart, c'est une femme, une abbesse, Marguerite de Rochechouart et aujourd'hui nous allons au boulevard Marguerite de Rochechouart, toute la différence est là. En ajoutant un prénom, nous ajoutons un pan d'histoire à la personnalité et c'est pour cela que je souhaiterais que nous puissions demander l'étude de cet ajout de prénom en sachant que l'adressage sera identique. Cela ne posera pas de problème pour les gens qui habitent rue Puteaux ou rue Louis Puteaux, cela ne changera rien, mais je voulais proposer ce vœu.

**M. BOULARD** : Merci. Explication de vote Michel TERRIOUX pour la majorité d'arrondissement.

**M. TERRIOUX** : Effectivement, il est important de préciser les prénoms, cela évite des confusions malheureuses quelquefois. Donc la majorité de l'arrondissement votera pour ce vœu. J'ajouterais simplement que Louis Puteaux est enterré au cimetière des Batignolles, ce que peu de gens savent et je vous invite fortement à lui rendre hommage en allant sur le terrain. Je pense que c'est important, il est dans l'allée centrale sur la gauche.

**M. BOULARD** : Merci, Michel, intarissable sur les personnalités de notre cimetière parce qu'il avait fait une grosse étude dans le cadre du souvenir français. Bertrand LAVAUD pour une explication pour la majorité présidentielle pour ce vœu.

**M. LAVAUD** : Je suis favorable évidemment. Quand les gens parlent de la rue Puteaux, ils ne savent pas, souvent, si cela n'a pas rapport avec la ville de Puteaux. Je pense que là, cela aidera complètement.

**M. BOULARD** : Merci, Monsieur LAVAUD, c'est ce que venait de nous expliquer brillamment Karen TAÏEB. Nous allons voir passer au vote.

Vœu présenté par Karen TAÏEB et les élus du groupe Paris 17 en commun et les écologistes

Considérant que Louis Puteaux fut le fondateur du village des Batignolles;

Considérant qu'en 1822, il y a 200 ans, il conçut une ville là où il n'y avait que des champs;

Considérant qu'il fut un promoteur parisien actif dans les années 1830, notamment aux Batignolles où il acquit des terrains et édifia des immeubles de rapport, des maisons ouvrières et des logements à bas prix;

Considérant qu'il transforma ce quartier avant même l'annexion administrative par Paris en 1860 et qu'il fut à ce titre précurseur de ce grand Paris qui se dessinait;

Considérant qu'il serait plus précis et plus juste d'ajouter le prénom Louis à la rue de Puteaux située entre le Boulevard des Batignolles et la rue des Dames pour parfaire l'hommage à cette personnalité à l'origine d'un quartier emblématique du 17<sup>e</sup> arrondissement;

Mme Karen TAÏEB et les élus du groupe Paris 17 en commun et les écologistes émettent le vœu que soit étudiée par la Ville de Paris et la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement la possibilité d'ajouter le prénom du fondateur du village des Batignolles afin que la rue Puteaux devienne rue Louis Puteaux.

Le Conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172022010

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-22-056**

**OBJET : V172022011 Vœu relatif au bien-être animal et à la création de plus d'espaces canins dans l'arrondissement.**

**M. BOULARD :** La parole est à Bertrand LAVAUD pour présenter un vœu au nom de la majorité présidentielle.

**M. LAVAUD :** Il s'agit d'un vœu relatif au bien-être animal et à la création de plus d'espaces canins dans l'arrondissement. En considérant qu'aujourd'hui il n'y a que deux espaces canins dans le 17e et considérant aussi que le 17e arrondissement est l'arrondissement de l'Ouest parisien qui compte le moins de parcs, jardins et espaces où les chiens sont tolérés même en laisse. Je propose donc que la Mairie de Paris étudie et réalise l'implantation de nouveaux espaces canins dans l'arrondissement. J'ajoute un commentaire personnel, je pense que cela a déjà été évoqué ici, mais il existe des espaces canins de fait parce que la pression est forte. Nous avons pu le constater place du Général Catroux, je l'ai constaté aussi personnellement à la promenade de la petite ceinture du boulevard Pereire. Je vous demande de voter favorablement.

**M. BOULARD :** J'espère que vous allez voter favorablement votre vœu. Explication de vote Aurélie ASSOULINE.

**Mme ASSOULINE :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cher Bertrand LAVAUD. Permettez-moi de vous féliciter de vous saisir enfin de ce sujet, mais je crois que vous avez la mémoire courte, vous avez voté pour un vœu qui va dans ce sens au dernier Conseil d'arrondissement que nous avons présenté. Notamment pour la place du Général Catroux, mais plus généralement pour la création d'espaces canins dans l'arrondissement et à Paris. Vœu qui a été rejeté pour diverses raisons à la Ville de Paris, vous pourrez retrouver les considérants, ils sont publics.

En préambule, je tiens pourtant à vous rappeler que le 17e arrondissement est le premier arrondissement et le seul de la capitale à avoir reçu le label «Ville Amie des Animaux» qui est un label régional, en début de mandature. Et, si je ne peux pas demander que nous votions contre ce vœu, ce serait complètement contre-productif vis-à-vis de mon travail et du travail de la majorité, je ne peux pas demander que nous le votions en l'état. Je vais me permettre de rectifier ce que vous affirmez, car faire des vœux c'est bien, cela vous permet peut-être d'exister, mais vous pouvez aussi me passer un appel, mon numéro ne vous est pas inconnu, pour que je vous tienne au courant des dossiers qui sont en cours.

Le 17e n'a pas deux espaces canins, mais trois. Et pas trois de fait, trois réels : le square des Batignolles, Bernard Lafay et aussi celui de la venue de la porte de Villiers. Ce qui en fait l'arrondissement le plus pourvu en espaces canins de la capitale. Par ailleurs, nous avons accompagné les utilisateurs de deux de ces espaces canins à la création d'associations pour les aider à organiser des animations et faire vivre ces espaces.

En second, il n'y a pas de tolérance de chiens tenus en laisse dans les espaces verts de l'arrondissement, soit c'est autorisé, soit cela ne l'est pas. Il faut savoir que cette autorisation doit être validée non pas par la Maire de Paris, mais par le préfet et que ce dernier nous impose la règle suivante : s'il y a des agrès de jeux pour enfants, la présence de chiens est interdite.

Il y a enfin des axes d'améliorations qui sont possibles, nous y travaillons avec mes collègues responsables des conseils consultatifs de quartier, notamment sur la petite ceinture avec Christophe LEDRAN. Donc il y a des avancées possibles, effectivement. Avant et pour finir, je souhaite vous faire part de travail que je mène avec les services de la DEVE depuis le début de

la mandature pour la création d'espaces canins supplémentaires. J'ai par ailleurs priorisé des lieux avec Monsieur le Maire et l'ensemble de la majorité et demandé des études sur les lieux suivants : le boulevard Pereire derrière la crèche et la DEVE doit se mettre en relation avec la DVD pour ce dossier, la rue Gustave Charpentier, la rue Fragonard, le boulevard des Batignolles en lieu et place d'une des jardinières devant le théâtre Hébertot, la rue Jacques Kellner sur le terrain de pétanque du côté du magasin Darty, devant la place Arnault Tzanck, sur l'allée des Cerisiers, et effectivement nous avons un sujet sur la place du Général Catroux qui fait l'objet en ce moment de différentes propositions. L'idée étant d'obtenir au moins un espace canin par quartier. D'autres lieux ont été abandonnés faute de réalisation possible après étude, d'autres lieux encore sont gardés en réserve dans le cas où les lieux précités ne permettraient pas la réalisation de caniparcs. Je reste donc en alerte d'identification de foncier. Et pour terminer, je vous rappelle que ce sont les ILL qui financent les espaces canins à hauteur de 100 000 euros.

Je demanderai donc à mes collègues de bien vouloir voter votre vœu à la condition que vous retiriez les deux derniers considérants qui laisseraient penser que la mairie du 17e ne travaille pas sur le sujet. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci. Karen TAÏEB.

**Mme TAÏEB** : Merci, et merci chère Aurélie de ce travail qui est fait. Je sais que vous vous démenez beaucoup pour ce sujet des espaces canins. Nous allons voter ce vœu effectivement, et éventuellement avec ces deux considérants en moins. D'abord pour dire que nous sommes évidemment pour des espaces canins, que la précédente fois nous avons voté contre parce que c'était spécifiquement la place du Général Catroux et particulièrement le jardin Solitude qui, pour nous, doit être vraiment sanctuarisé comme un lieu de mémoire. Très bientôt, le 10 mai prochain, nous nous réunirons comme chaque 10 mai pour la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition et à cette occasion sera implantée la sculpture de Solitude. Je me suis entretenue avec le maire du 17e arrondissement, cher Geoffroy, pour dire et alerter sur l'état de la pelouse actuellement sur la place du Général Catroux que nous allons être obligés de réparer en urgence. Nous sommes en lien avec mes trois adjoints, Christophe NAJDOVSKI, adjoint en charge des espaces verts, Laurence PATRICE pour la mémoire et Jacques MARTIAL pour les outre-mer, parce que nous ne pouvions pas décemment faire un événement en mémoire de Solitude avec une pelouse inexistante. C'est vrai que je vois, je n'habite pas très loin, tous les jours, des personnes avec leur chien. Il y a un besoin énorme, mais cela ne peut pas être à cet endroit et donc j'espère que le travail qui est fait actuellement avec la Ville de Paris, le maire d'arrondissement et vous-même, chère Aurélie, pourra trouver une solution sur cette place. En tout cas, sanctuarisons ce jardin Solitude. Merci.

**M. BOULARD** : Merci. D'autres explications de vote? Il n'y en a pas, donc nous allons pouvoir passer au vote de votre vœu amendé, Bertrand LAVAUD. Vous êtes d'accord?

**M. LAVAUD** : C'est d'accord.

**M. BOULARD** : C'est d'accord, c'est très bien.

Vœu présenté par M. Bertrand LAVAUD;

Considérant que le regard de la société sur l'animal a évolué, jusqu'à la transcription légale de ce changement dans le Code civil qui reconnaît en 2015 les animaux comme « êtres vivants doués de sensibilité »;

Considérant que notre arrondissement peut encore améliorer la cohabitation entre les habitants et les animaux domestiques conformément à la stratégie « Animaux en ville » votée

par le Conseil de Paris en novembre 2018 sur l'axe « renforcer la place de l'animal domestique en ville »;

Considérant que les espaces canins en ville permettent aussi un affichage de recommandations et d'obligations vis-à-vis des propriétaires de chiens;

Sur proposition de M. Bertrand LAVAUD, le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que le Maire de Paris étudie et réalise l'implantation de nouveaux espaces canins dans l'arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172022011.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-057**

**OBJET : V172022012 Vœu relatif aux travaux de rénovation du Marché Couvert des Batignolles.**

**M. BOULARD :** Il y a encore un dernier vœu pour clôturer notre Conseil d'arrondissement, il est présenté par Bertrand LAVAUD au nom de la majorité présidentielle.

**M. LAVAUD :** Ce vœu concerne les travaux de rénovation du Marché Couvert des Batignolles. Considérant que le budget étant alloué, les commerçants sont dans l'attente de la réalisation des travaux prévus notamment concernant la réfection du sol et du plafond. Considérant qu'aucune rénovation d'ampleur n'a été réalisée dans ce marché depuis des années et considérant aussi le manque de visibilité du marché depuis l'extérieur engendrant une perte d'activité importante parfois pour les commerçants, la proposition est évidemment que la Mairie de Paris réalise au plus vite les travaux et étudie également d'autres axes de rénovation permettant d'améliorer la visibilité du marché. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci Monsieur LAVAUD. Explication de vote. Karim ZIADY puis Philippe GUERRE.

**M. ZIADY :** Merci Monsieur le Maire. Notre groupe s'abstiendra sur ce vœu. Je peux être d'accord avec certains considérants, mais il y a déjà beaucoup de choses prévues, de travaux prévus même si effectivement il y a beaucoup de travaux budgétés qui ont pris énormément de retard. Il y a un suivi de la mairie du 17<sup>e</sup> sur ce sujet. Cela a été aussi remonté par des habitants dans le cadre du conseil de quartier Batignolles. Peut-être qu'effectivement il y a du retard, mais les choses avancent, donc je ne comprends pas pourquoi nous faisons un vœu sur cela maintenant. Nous nous abstiendrons parce que nous partageons certains points, dans le vœu il y a effectivement des choses justes, mais je trouve que les demandes sont un peu exagérées et hors cadre.

**M. BOULARD** : Merci Karim ZIADY. Philippe GUERRE.

**M. GUERRE** : Monsieur LAVAUD, je me dois de vous répondre et de vous informer des avancées de ce dossier qui nous a occupés, la DAE, la SLA et la mairie ces dernières semaines. Nous avons organisé une réunion le 25 janvier dernier sur le site avec toutes les parties prenantes : SLA, les services de la mairie concernés et une bonne partie des commerçants.

Nous avons effectivement constaté l'insuffisance de l'éclairage et la SLA a demandé à l'entreprise d'étudier un complément dans la mesure où l'éclairage actuel correspond au niveau exigible (mesure > 100 lux). La DAE nous a indiqué le 15 février dernier, lors d'une RST (Réunion des Services Techniques) qu'elle étudierait la prise en charge financière de ces compléments d'éclairage. Il est bien évident que dans le règlement des conventions avec le délégataire et les commerçants l'éclairage des étals des commerçants doit être valorisé par eux-mêmes au regard de leur spécificité.

S'agissant des travaux de peinture, ce sont les commerçants eux-mêmes qui ont privilégié la réfection du sol en remplacement des travaux prévus au plafond. Pour autant, un nettoyage approfondi du plafond est prévu. Le calendrier de ces opérations sera connu très rapidement puisque la réunion entre la SLA et la DAE est prévue le 11 mars prochain, mais le souhait des commerçants est que les travaux aient lieu en été.

Concernant le local poubelle, les travaux ont été réalisés en février, mais ne portent pas sur la transformation de ce local en toilettes pour PMR.

Concernant ce manque de visibilité du marché depuis l'extérieur, la rénovation extérieure du marché, deux projets conséquents ont été déposés au projet participatif et sont recevables au niveau des critères de la Ville de Paris.

Je vous invite ainsi que tous les habitants concernés à venir aux ateliers de co-construction et de participer au vote si ces projets sont à la votation de septembre.

Comme vous le voyez, chers collègues, nous nous sommes mobilisés sur ce dossier qui nous occupe régulièrement avec une réunion prévue tous les trimestres avec chaque délégataire de marché, la DAE, la SLA et les commerçants des marchés concernés. Donc que le suivi nous importe au moins autant qu'à vous si ce n'est plus, qu'à l'occasion d'un vœu en Conseil d'arrondissement. Nous avançons avec pragmatisme.

En conséquence, au vu des explications fournies, je vous demande de retirer votre vœu.

**M. BOULARD** : Merci Philippe GUERRE. Bertrand LAVAUD, tous les regards se portent vers vous.

**M. LAVAUD** : Je vous remercie pour toutes ces explications, mais le vœu est que la Mairie de Paris réalise les travaux. Tant qu'ils ne seront pas réalisés, le vœu sera maintenu.

**M. BOULARD** : Monsieur LAVAUD, je suis un peu surpris de votre réponse. Très étonné par Philippe GUERRE et Karim ZIADY vous l'a dit aussi côté Mairie de Paris, le dossier est suivi, des travaux ont été réalisés. Je comprends qu'il y ait de l'opportunisme à relayer des vœux dans le cadre d'une précampagne législative, nous ne sommes pas dupes, mais il y a quand même des dossiers qui sont suivis et Philippe GUERRE vous a rappelé que des travaux avaient été réalisés et que d'autres vont l'être. Si vous ne modifiez pas votre vœu, nous nous abstenons ou nous voterons contre ce vœu. Je crois que Karim ZIADY ou Karen TAÏEB voulaient réagir.

**Mme TAÏEB** : Tout à fait, avec tout ce qui vient d'être dit par Philippe GUERRE qui conforte la relation avec la Ville de Paris et ce travail qui est mené à bien. Nous avons un calendrier de travaux, je crois que c'est 2023, tout le monde le sait. Nous vous donnons une explication, nous aurions peut-être aimé que cela aille plus vite, que cela soit fait avant, mais là, nous avons un calendrier de travaux qui existe, nous ne sommes pas dans quelque chose de lunaire, nous sommes sur des choses réelles et par conséquent nous restons sur la position de l'exécutif du 17e.

**M. BOULARD** : Toujours pas, une deuxième tentative, Monsieur LAVAUD? Sachant que vous n'avez pas précisé que ce marché a été doté grâce au budget participatif porté par les habitants à plusieurs reprises. À la fois les extérieurs, et vous étiez adjoint en charge des finances, vous auriez dû le mentionner dans votre vœu, à l'époque où nous avons engagé cette fresque pour habiller l'extérieur, et puis il y a eu, plus récemment, au budget participatif, une enveloppe qui était dédiée et qui permet la réalisation de ces travaux. Je trouve que c'est un petit peu fort de café de se positionner en héros des travaux du Marché des Batignolles alors que c'est un sujet extrêmement précis, technique et surtout qu'il y a un calendrier, comme cela a été rappelé. Vous restez sur votre position, je le vois à votre mutisme et donc nous allons procéder au vote.

**M. LAVAUD** : Je vais répondre. Ce qui remonte là, ce sont effectivement les attentes des commerçants et je pense tout simplement qu'il faut que ces travaux se réalisent. Je ne dis pas que rien n'est fait, mais je sais d'expérience que je vais néanmoins maintenir ce vœu pour que ces travaux soient réalisés au plus vite tout simplement. Il y a déjà eu du retard pris, ce vœu est là pour effectivement souhaiter que ce calendrier soit maintenu et que les travaux soient réalisés. Tout simplement. Il n'y a rien d'autre, il n'y a pas d'autre intention derrière. Et je maintiens donc le vœu.

**M. BOULARD** : Ces travaux seront réalisés cet été, le calendrier sera communiqué après la réunion du 11 mars. C'est un vœu d'opportunité, nous l'avons bien compris. Nous allons pouvoir passer au vote.

Vœu présenté par M. Bertrand LAVAUD;

Considérant le Marché Couvert des Batignolles comme un élément central de la vie économique et sociale du quartier des Batignolles;

Considérant que des travaux de réhabilitation de l'éclairage, des sols et du plafond ont été votés il y a deux ans;

Considérant que seul l'éclairage a fait l'objet de travaux de rénovation, ne correspondant cependant pas aux travaux votés qui consistaient à installer des néons d'une intensité de 60 watts, et non 40 watts (puissance actuelle);

Considérant que, le budget étant alloué, les commerçants sont dans l'attente de la réalisation totale des travaux prévus, notamment concernant la réfection du sol et du plafond;

Considérant qu'aucune rénovation d'ampleur n'a été réalisée dans ce marché depuis de nombreuses années;

Considérant que les travaux de transformation du local poubelle en toilettes pour personnes à mobilité réduite sont également en attente de réalisation;

Considérant l'impact commercial important que cela peut représenter sur les commerçants;

Considérant le manque de visibilité du marché depuis l'extérieur, engendrant une perte de notoriété et d'activité importante pour les commerçants.

Sur proposition de Bertrand LAVAUD, la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Réalise au plus vite les travaux;
- Informe les commerçants et les riverains du planning des travaux;
- Étudie d'autres axes de rénovation, permettant notamment d'améliorer la visibilité du marché.

Le Conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au vœu V172022012.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 1

Suffrages exprimés contre : 29

Abstention : 5

**M. BOULARD** : Je vous remercie pour ce Conseil d'arrondissement qui s'achève ce soir à une heure à peu près raisonnable. Je vous souhaite une excellente semaine. À très bientôt.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-034

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172 022 008)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-035

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172 022 006)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-036

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 (172 022 007)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-037

OBJET : V172022017 Vœu relatif à la situation en Ukraine et au soutien apporté par les Parisiens, les Mairies d'arrondissement et la Ville de Paris

DÉLIBÉRATION N° 17-22-038

OBJET : V172022009 Vœu relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation des actes de guerre du régime russe

DÉLIBÉRATION N° 17-22-039

OBJET : 2022 DAJ 1 Subvention et avenant n° 3 (296750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

DÉLIBÉRATION N° 17-22-040

OBJET : 2022 DFPE 15 Subvention (1897324 euros), convention à l'association La Croix Rouge française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-041

OBJET : 2022 DDCT 5 Subventions à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-042

OBJET : 2022 DDCT 17 Financement d'emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 444829 euros à 69 associations)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-043

OBJET : 2022 DJS 2 Subventions (168500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs).

DÉLIBÉRATION N° 17-22-044

OBJET : V172022013 Vœu relatif à l'amélioration du processus de concertation des mairies d'arrondissement dans l'attribution des subventions aux associations sportives

DÉLIBÉRATION N° 17-22-045

OBJET : 2022 DJS 79 Subventions (255000 euros), 1 avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et 3 conventions annuelles d'objectifs avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-046

OBJET : 2022 DVD 5 Plan Vélo 2021-2026. Convention de financement avec l'État et l'AFITF au titre du Fonds Mobilités Actives - Aménagements cyclables

DÉLIBÉRATION N° 17-22-047

OBJET : 2022 DU 43 Appel à Projets Urbains Innovants sur le site «Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune» Porte de Champerret (17e). Nouvelles modalités de contractualisation pour la réalisation du projet Lauréat

DÉLIBÉRATION N° 17-22-048

OBJET : 2022 DASCO 4 Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (183136 euros).

DÉLIBÉRATION N° 17-22-049

OBJET : 2022 DAC 362 Subventions (47400 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-050

OBJET : 2022 DLH 70 Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation et de création de logements sociaux et intermédiaires d'IMMOBILIÈRE 3F

DÉLIBÉRATION N° 17-22-051

OBJET : 2022 DU 21 Vente à AXIMO de 8 logements, 1 débarras, 1 cave, représentant 11 lots de copropriété en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (4e, 11e, 13e et 17e).

DÉLIBÉRATION N° 17-22-052

OBJET : V172022015Vœu relatif aux autorisations de terrasses et de contre-terrasses délivrées à l'établissement «Brasserie la Placette»

DÉLIBÉRATION N° 17-22-053

OBJET : V172022014Voeu relatif à l'organisation administrative du CASVP dans le 17e arrondissement

DÉLIBÉRATION N° 17-22-054

OBJET : V172022016 Vœu relatif à la préservation du patrimoine bâti parisien et à la limitation des surélévations dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme

DÉLIBÉRATION N° 17-22-055

OBJET : V172022010 Vœu relatif à l'ajout du prénom Louis à la rue Puteaux en hommage au fondateur du quartier des Batignolles

DÉLIBÉRATION N° 17-22-056

OBJET : V172022011 Vœu relatif au bien-être animal et à la création de plus d'espaces canins dans l'arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-057

OBJET : V172022012 Vœu relatif aux travaux de rénovation du Marché Couvert des Batignolles